

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE.
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES ANNONCES

ASSOMÉES,
 25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
27	Jeu.	s. Joseph.	Cazals.	☉ D. Q. le 6, à 10 h. 15' du mat.
28	Vendr.	s. Augustin.	Soturac.	☉ N. L. le 14, à 2 h. 12' du soir.
29	Samedi	D. s. J. - B.	Cassagnes, Varaire, Cardaillac, Gourdon	☉ P. Q. le 22 à 6 h. 29' du mat. ☉ P. L. le 28, à 9 h. 4' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.
 M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. -RS.	DISTRIBUTION.
8 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Géry), Castelnau-de-Moustratier	7 h. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 Août 1863.

BULLETIN

La fête du 15 Août, à Paris, a vivement frappé d'admiration la presse étrangère. C'était, en effet, un grand spectacle que cette animation joyeuse, éclatant à la fois sur tous les points de la capitale, et manifestant chaleureusement sa reconnaissance et son affection envers le Chef de l'État et son auguste famille.

« La splendeur de la fête du 15 Août, dit le Sun, est due à l'homme qui porte aujourd'hui le grand nom de Napoléon, au possesseur actuel de cet onéreux héritage. La position de l'Empereur, portant un tel nom et occupant une telle place, provoque une comparaison qui eût été dangereuse pour un homme ordinaire. Quand il ait pu maintenir une dignité indépendante et personnelle au milieu des glorieux souvenirs du premier empire, cela est une preuve suffisante de son habileté. Il a sa part dans l'enthousiasme de samedi. Nous pouvons être bien assurés que nul souvenir de prospérité ancienne ne suffirait pour provoquer une fête nationale chez un peuple mécontent ou désappointé. Les réjouissances publiques ne se commandent pas, et nous regardons la gaité des Parisiens, samedi, de même que les manifestations récentes en Normandie, comme une preuve que nos alliés gaulois sont très satisfaits de leur position présente, prospère au dedans et puissante au dehors. »

Le Times ne rend pas au génie et à la popularité de Napoléon III et aux sentiments de la France un hommage moins vif et moins éloquent :

« Louis-Napoléon est certainement l'homme le plus étonnant de son siècle comme son oncle fut l'homme le plus étonnant du sien. Ce

parallèle est constant et reconnu. La France comprend qu'avec un tel homme à sa tête, elle n'est pas seulement un pays bien gouverné, progressant dans tous les éléments matériels de prospérité (et n'étant plus ce qu'elle a été, un théâtre de lutte des factions); mais bien encore une puissance colossale, sous la direction d'un homme doué d'un pouvoir et d'une volonté sans égaux. Portant ses regards sur ses armements énormes et ses arsenaux, elle sait que ses soldats ne sont pas des manœuvres ni ses armes des jouets, mais que tout cet appareil peut être mis suivant la volonté de ce que la vieille Rome appelait le *præsens divus*. »

Le roi de Prusse se rendra-t-il à l'invitation solennelle que vient de lui adresser le Congrès de Francfort, ou persistera-t-il dans son abstention? C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra, dit le Constitutionnel. En attendant, une correspondance de la Gazette de Cologne affirme que le prince royal de Prusse se trouve d'accord avec M. de Bismarck pour encourager le roi à conserver l'attitude qu'il a prise dès le premier jour. Une autre correspondance, empruntée à l'agence Havas, conjecture que la Prusse ne fera rien tant que le Congrès des Souverains sera réuni. Par contre, elle enverrait un représentant, M. de Bismarck, à la conférence des plénipotentiaires, qui suivra immédiatement celle des Souverains. La Prusse déclarerait de nouveau que le peuple allemand ne sera satisfait que par un Parlement allemand sorti du suffrage universel.

Les nouvelles de Pologne nous apprennent que l'insurrection s'étend dans le palatinat d'Augustow. En Podlachie et dans le palatinat de Plock les paysans viennent en masse se joindre aux insurgés.

Le Morning-Post vient de publier un article très important duquel il semble résulter, dit le Temps, que la reconnaissance des Polonais, en

qualité de belligérents, pourrait bien être la réponse de la France et de l'Angleterre à un nouveau refus de la Russie. — Cette mesure est ardemment souhaitée par les Polonais.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Cracovie, 19 août.
 Le Czas publie les détails du sanglant combat de Grodzisk (palatinat de Cracovie.) Les Polonais ont détruit à Grodzisk une compagnie russe; mais attaqués ensuite à Glanowo par des forces supérieures, ils ont subi un échec, après une résistance héroïque de plusieurs heures.

Les Russes ont achevé un grand nombre de blessés et incendié le village de Gnanowo. Beaucoup de personnes ont péri dans les flammes avec la famille du propriétaire Rutkowski.

Le détachement polonais, commandé par Chmielinski, a battu les Russes, le 15, près d'Obichow. — Une partie du corps polonais, repoussé par les Russes à Gnanowo, s'est reformé, et, après avoir reçu des renforts et des armes, a occupé une forte position dans les forêts.

Le général russe, prince Szachowskoj, a été blessé dans le sanglant combat de Gnanowo.

Breslau, 19 août.
 La Gazette de Breslau annonce que les Russes ont été chassés de Kols (palatinat de Kalisch) par un détachement polonais.

Pendant que ce dernier poursuivait les fuyards, un second corps russe vint par derrière et occupa de nouveau la ville; mais un autre détachement d'insurgés, plus considérable que le premier, dérogea les Russes une seconde fois et s'empara d'un convoi de cinquante chariots.

Paris, 20 août, au soir.
 La Gazette de Breslau dit que le bruit court que le général Mourawieff remplacerait le grand-duc Constantin. Le général Trépoff, connu par ses cruautés, serait nommé préfet de police à Varsovie. — Les pertes éprouvées à Lanille sont de 200 millions de francs.

Shanghai, 4 juillet.
 Les impériaux ont attaqué Nanikin et pris les forts. Le Japon a payé une indemnité. Mikado a ordonné d'expulser les étrangers et de fermer les ports.

Paris, 20 août, au soir.
 Les journaux du soir assurent qu'on n'a encore aucun avis que M. le duc de Montebello ait remis la Note française au prince Gortschakoff.

Bade, 20 août.
 Hier, le roi de Saxe est arrivé à 4 heures; le roi de Prusse avec M. de Bismarck a minuit. Aujourd'hui doit avoir lieu l'entrevue des deux Souverains.

possible... A propos, cette Stéphanie... adresse-toi à elle... elle pourra peut-être te donner des renseignements que je désire... Tu me comprends?

— Oui, je vais me mettre à l'œuvre tout de suite. — Pas tant de précipitation. Endosse l'habit civil va trouver l'homme que j'ai laissé sur le rivage, et dis-lui de se rendre ce soir, un peu avant onze heures, à la digue de l'arsenal; prévien-le qu'il doit se tenir prêt à tout, et ne pas quitter son poste qu'il n'en ait reçu l'ordre formel. Toi aussi, tu te prépareras à me suivre au premier signe. En quittant le port, tu te mettras à la recherche d'une boutique de vêtements confectionnés. Il me faut aussi deux manteaux bruns et deux chapeaux pointus comme on les porte ici. Mais fait tout cela avec la plus grande discrétion. Tu comprends?... — Parfaitement, monsieur le lieutenant. Avez-vous encore quelque chose à m'ordonner?

— Sois de retour pour dix heures et demie. Laisse-moi!

Le domestique fit demi-tour et se retira. Il était facile de voir à ses mouvements, à son maintien, à ses réponses qu'il était plutôt soldat que domestique.

Dès que Wiljams fut seul il passa la revue des vêtements qui lui avaient été apportés, et choisit ceux qu'il jugea les plus convenables. Il changea de toilette en un clin d'œil, comme un homme habitué à faire cet office lui-même.

Moriconi lui servit un souper léger et agréable qu'il trouva excellent, d'autant plus que les voyages donnent de l'appétit.

Wiljams occupait deux chambres au premier étage, dont l'une avait un petit balcon donnant sur la cour et ombragé par de deux palmiers.

Le soleil descendait déjà. Pour jouir de la fraîcheur du soir, Wiljams se plaça au balcon.

Au pied des colonnes qui le supportaient régnait

Paris, vendredi, 21 août.
 On lit dans le bulletin du Moniteur :
 Quelques désordres ont eu lieu aux environs de Damas et causent une certaine inquiétude. Une répression énergique du gouvernement ottoman la ferait cesser promptement.
 Hambourg, 19 août.
 Le général Mourawieff a fait pendre sans jugement les frères Berowski.
 Alexandrie, 19 août.
 Nubar-Pacha est parti pour la France avec une mission relative au canal de Suez.

Chronique locale.

Par décret impérial, en date du 16 août, M. Laquante, conseiller de préfecture, secrétaire général d'Indre-et-Loire, a été nommé Sous-Préfet de Figeac, en remplacement de M. de Lagarde.

Par décision du 12 de ce mois, S. M. l'Empereur a accordé une médaille de bronze :
 1° A M. Alinat (Jean-Jacques), vice-président de la société de secours mutuels de Catus;
 2° A M. Barthal (Adolphe), membre honoraire de la société de secours mutuels et de prés d'honneur de Figeac.

Par arrêté du 13 Août courant, M. Lacassagne, ancien officier de cavalerie, est nommé directeur de 4^e classe des prisons du département du Lot, en remplacement de M. Lacassagne, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret du 16 août, M. Maturié (Jean-Elie), avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Gourdon (Lot), en remplacement de M. Corneilhan, démissionnaire.

Par décret impérial en date du 16 août rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, M. Capella, ingénieur en chef des pont-et-chaussées de 1^{re} classe, chargé du service du département de la Sarthe, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

M. Capella, a laissé à Cahors de nombreux amis qui apprendront avec plaisir la nouvelle distinction dont il a été l'objet.

une galerie basse, garnie de vignes vierges, et qui communiquait par des portes vitrées avec la Osteria ou salle de l'hôtel.

Wiljams ne se laissait troubler ni par les chants joyeux, ni par les conversations bruyantes du rez-de-chaussée. Il n'avait pas goûté depuis longtemps les charmes d'une heure de solitude, et il s'y abandonnait avec d'autant plus de bonheur qu'il venait de voir, dans le golfe, une apparition à la fois ravissante et des plus inattendues pour lui.

Il était encore tout entier aux rêves de son imagination quand son domestique entra.

« As-tu exécuté mes ordres? — Voici les manteaux et les chapeaux. — As-tu trouvé notre homme sur le rivage? — Il a reçu vos ordres. — Conserve un manteau et un chapeau pour toi. Il faut que nous sortions tout de suite. — Monsieur le lieutenant... — Donne-moi mon épée; tu mettras un pistolet dans ta poche. Eh bien? — Je dois vous dire que j'ai rencontré une personne que vous ne vous attendiez certainement pas à trouver ici. C'est le comte Adlerstern! »

A ce nom, Wiljams tressaillit, ses joues pâlirent tout à coup, et il resta muet quelques instants.

« Nous devons être d'autant plus prudents, répliqua-t-il enfin. Mon service avant tout. Où l'as-tu rencontré? — Près du bastion le plus avancé de Castello Nuevo, juste à l'endroit qui conduit du Largo del Castello au port. — Il ne l'a pas reconnu? — Il n'y a pas de danger, monsieur le lieutenant; il ne me reconnaîtrait pas lors même qu'il se heurterait contre moi. Il a marché constamment devant moi jusqu'ici.

La suite au prochain numéro.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 août 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

36

CHAPITRE XII.

UN COUVENT ET UNE AUBERGE.

(Suite.)

— Soyez tranquille, Excellence; vous vivrez ici comme dans un couvent. On ne soupçonnera même pas que vous y êtes. L'oreille d'un hôtelier est un tiroir secret. Dieu! s'il fallait que sa langue répète tout ce qu'il entend! Je cause volontiers, très-volontiers, mais pas du prochain. Mille secrets entrent chaque jour par mes portes et n'en sortent jamais.

— Bien, mon ami, très-bien! Dites maintenant à mon domestique de monter.

Cet entretien avait lieu dans l'hôtel Moriconi. L'hôtelier était un homme d'un certain âge, à la mine avenante. Il ne se caractérisait pas mal en disant qu'il bavardait volontiers, sans mal parler d'au-

La reproduction est interdite.

trui. Son côté faible était de donner carrière à sa langue, véritable carte de mets et de vins, mais il respectait toujours les nombreux secrets que lui livraient son établissement. Sa discrétion, relativement à la conduite de ses pratiques, était connue, et lui avait acquis, dans cette ville si riche en intrigues, une considération et une confiance dont ne jouissaient pas, à beaucoup près, tous les hôteliers.

Quand Moriconi eut prit congé de son hôte, le domestique de celui-ci entra.

« Ferme la porte à double tour! » lui dit Wiljams. Après avoir obéi, le domestique vint se placer droit devant son maître.

« C'est fait, monsieur! dit-il. — As-tu parlé à quelqu'un en bas? — A une seule personne, à la jeune personne la plus charmante et la plus gaie du monde : Stéphanie, une vraie sirène, monsieur, la fille de l'aubergiste. — Tu sais que je ne veux jamais être l'objet de bavardages. — Stéphanie a des yeux, monsieur le lieutenant, devant lesquels on oublie tout, hors elle-même. Je n'ai pensé qu'à sa beauté, et je n'ai pas parlé d'autre chose pendant un quart d'heure entier. Dieu bénisse de tels yeux, monsieur le lieutenant ils brillent en vérité comme ceux d'un cerf. — Bien! Tu as remarqué le pavillon suédois sur le yacht près duquel nous avons passé? — Comment ne l'aurais-je pas vu? Vous l'avez salué, monsieur; je n'ai pas bougé de ma place, m'y tenant immobile comme une momie. Il faut être à son poste, pensé-je. — La princesse Sophie-Albertine de Suède est actuellement ici; je me rappelle que, avant que nous quittions ce pays, on disait déjà qu'elle avait l'intention de faire un long voyage. Je voudrais savoir, mais sans me compromettre, où elle demeure et quelles personnes de sa cour l'accompagnent. Te serait-il

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 août 1863.

M. le comte Joachim Murat, maire de Cahors, prononce le discours suivant :

Messieurs, L'honneur qui m'échoit de vous réunir aujourd'hui d'autant plus de prix pour moi, qu'il ne doit m'être réservé qu'une fois. L'installation du Conseil municipal marque, en effet, le terme de ma mission, et je vais, à l'issue de cette séance, résilier des fonctions que je n'aurais pas exercées sans orgueil, mais que j'avais acceptées, vous le savez, dans le seul but de concourir au résultat qu'il nous a été donné d'atteindre.

Ce résultat, je vous en remerciais et je m'en féliciterais avec vous, si vous n'aviez reçu déjà de plus flatteurs témoignages de la satisfaction qu'il a partout rencontrée. C'est au sentiment public, en effet, à la pression honorable et légitime entre toutes que nous devons d'avoir vu disparaître des difficultés que chacun déplorait et qui eussent fini, en se prolongeant, par causer aux intérêts généraux de la ville le plus sérieux préjudice.

L'esprit de conciliation, sous l'empire duquel s'est formée la liste des candidats élus, doit être un sûr garant des dispositions qu'ils apportent dans cette assemblée nouvelle. Il répondait à un courant trop manifeste de l'opinion pour que l'œuvre qu'il a préparée ne s'accomplisse pas tout entière. Là où la lutte n'a pas précédé l'élection, elle ne saurait la suivre et le contact journalier, la discussion loyale des affaires, le zèle du bien public donneront, je l'espère, à nos communs efforts, une consécration chaque jour plus durable.

Les divisions, hélas, ne profitent à personne ; la victoire elle-même ne s'achète pas toujours sans de douloureux sacrifices et il n'en est aucun parmi nous qui ne lui préfère, à coup sûr, une situation fondée sur l'assentiment de tous et faisant des adhérents sincères des adversaires de la veille.

Je mets d'abord proposé d'offrir les fonctions d'adjoint à deux des membres de ce nouveau conseil ; mais les circonstances, qui se prêtent à ma retraite immédiate, ne me semblent pas comporter cet empiètement sur les droits de mon successeur et vous m'approuverez sans doute de lui laisser désigner lui-même des collaborateurs de son choix.

En me déchargeant d'un fardeau que la bienveillance publique m'avait rendu si léger, je vous demande, Messieurs, à vous les représentants de la ville, la permission de lui témoigner ma profonde gratitude. Je ne garderai de mon court passage à la mairie de Cahors que les meilleurs souvenirs, et si je me résigne à l'abandonner c'est que, de près comme de loin, je puis du moins consacrer à cette cité, à laquelle je dois tout, un dévouement qui ne faillira pas !

LYCÉE DE CAHORS

Distribution des Prix. — Voir le Journal du Lot de mercredi dernier.

Discours de M. GUÉRILLOT, professeur de Philosophie. — (Suite)

Tel est, en effet, le caractère de notre enseignement, et tel est aussi le motif pour lequel nous disions tout-à-l'heure, qu'aujourd'hui, comme au moyen-âge et au dix-septième siècle, la philosophie est le plus puissant auxiliaire du Christianisme.

Nous avons en vue, non pas toute espèce de philosophie, mais bien celle de Descartes, de Bossuet et de Fénelon. Et voilà pourtant la doctrine qu'on désigne dédaigneusement sous le nom de Philosophie Officielle, comme si les opinions opposées à celle-ci avaient à nous offrir des principes plus certains et des maximes plus consolantes.

Loin de nous la pensée de blâmer les efforts de ceux qui cherchent la vérité en dehors des chemins battus et qui la poursuivent partout, de leurs laborieuses investigations ; mais il faut convenir que, jusqu'ici, leurs travaux ont été moins heureux que louables.

Qui ne sait, en effet, que nos voisins d'outre-Rhin, malgré leur profond métaphysique et leur admirable patience, ne sont parvenus, dans ces derniers temps, à édifier autre chose qu'un panthéisme nébuleux dont le premier mot est le néant et le dernier mot le néant ?

Eh bien ! qu'on se traîne dans l'ornière du matérialisme ou qu'à la suite de Hegel et de son école on se perde dans un idéalisme vaporeux et inintelligible, les conséquences morales, politiques et religieuses, sont exactement les mêmes.

De part et d'autre nous voyons danger pour les individus qui ne croient plus qu'aux intérêts vulgaires, danger pour la société dont on contestera les bases, danger enfin pour la religion dont on méconnaîtra les bienfaits et la céleste origine.

Nous avons donc le droit de dire que, s'il faut un catéchisme pour affermir et guider la foi du chrétien, il faut aussi une philosophie élémentaire pour éclairer et protéger sa raison.

Ce n'est donc pas un enseignement stérile qui couronne si heureusement nos études classiques, afin de prémunir les jeunes intelligences contre les entraînements du siècle et les influences matérialistes des sciences réputées positives.

Dans l'état actuel des esprits, avec cette soif d'indépendance et de fortune qui nous dévore, avec cette disposition générale à ne s'incliner que devant l'évidence des faits et de la raison, il est plus que jamais nécessaire d'inculquer dans les âmes de nos enfants des principes et des méthodes que la critique la plus sévère ne puisse désavouer.

Rappelons-nous les utopies subversives que de nos jours nous avons vues surgir au sein de l'anarchie et qui menaçaient d'anéantir, avec nos croyances séculaires, les institutions les plus légitimes et les plus

indispensables. D'où sortaient ces fléaux qui ne se tiennent pas pour vaincus, et qui, pour disparaître, n'attendent que l'occasion ?

Ils dérivent en droite ligne de cette philosophie aventureuse que l'on apprend en dehors de nos écoles.

Car il ne faut pas qu'on l'oublie, l'esprit humain est ainsi fait : il réfléchit tôt ou tard sur les grands problèmes de sa nature et de sa destinée, et le résultat de ses méditations, à ce sujet, dépend en grande partie de ses premiers maîtres.

Hâtons-nous donc de lui donner de bons guides, si nous ne voulons pas qu'il s'égare, et surtout ne redoutons pas la lumière, puisqu'il faut toujours qu'elle se fasse ; ne craignons pas la liberté de penser puisqu'elle est dans l'air que nous respirons ; prévenons-en plutôt les écarts en lui imprimant de bonne heure une direction salutaire.

Pourquoi les plus illustres membres du clergé français ont-ils accueilli avec tant d'enthousiasme la doctrine de Descartes ?

C'est qu'ils ont parfaitement compris que le spiritualisme, qui est l'essence même de notre religion avait en lui un défenseur aussi convaincu que zélé ; c'est que depuis Platon la philosophie n'avait jamais parlé un langage aussi fier et aussi éloquent ; c'est qu'enfin le culte de la raison et de l'évidence ne leur paraissait pas hostile aux vérités révélées.

Les plus grands docteurs de l'Eglise n'ont jamais redouté l'examen et la lumière ; loin de là, ils les ont toujours préconisés et réclamés.

Devons-nous être plus prudents ? Nous avons bien peur que tant de circonspection ne soit une marque d'indifférence.

La langueur des esprits en matière religieuse était déjà signalée au commencement de ce siècle par un célèbre écrivain comme un mal inhérent à notre époque.

Évitons d'y mettre le comble en y ajoutant l'indifférence pour les choses de l'esprit ; car le jour où nous ne prendrions plus aucun intérêt aux questions philosophiques et où nous n'aurions de curiosité et de passion que pour les choses de l'ordre physique et matériel, ce jour-là serait l'avant-coureur d'une décadence prochaine et inévitable.

À la vue des merveilles de l'industrie on verra vainement notre civilisation, si, à côté de ces prodiges de la science, la foi, la justice et l'humanité n'éclatent pas aussi leur empire.

La conquête d'un droit et l'attachement sincère à une doctrine vraie font plus pour le bonheur des hommes que les plus belles découvertes des physiciens et des astronomes.

On peut à la rigueur se passer d'un chemin de fer ou d'une nouvelle planète ; mais on ne peut vivre sans Dieu, sans conscience et sans liberté.

Le moindre doute sur ces vérités capitales nous plonge dans un état de malaise qui amène nécessairement à sa suite les plus graves désordres.

De là l'instabilité des opinions, l'abaissement et la versatilité des caractères, l'esprit de dénigrement et de persiflage, la légèreté de la conduite, et bientôt enfin la corruption des mœurs.

Faute d'avoir déterminé nettement le vrai motif de ses actions, on se laisse aller au gré de ses caprices et des événements, et, au moindre revers, on accuse le sort, quand on ne devrait s'en prendre qu'à l'absence d'une conviction généreuse et fortement enracinée.

On a étudié uniquement pour acquérir les connaissances les plus nécessaires à son état, et l'on n'a pas songé que le but essentiel des études doit être d'épurer le cœur et de perfectionner la raison.

Chers Elèves,

Si nous n'avions recherché que notre satisfaction, nous aurions voulu dans cette fête de famille, qui réunit autour de vous tant de sentiments sympathiques, vous faire entendre un langage moins austère.

Mais nous avons pensé que dans cette circonstance solennelle, la parole n'est accordée à l'un de vos maîtres qu'afin qu'il vous donne, avant de vous quitter, une dernière leçon, et que vos parents et vos amis puissent se faire une idée précise des principes et des tendances de notre enseignement.

Nous croyons qu'un sujet si grave ne permet aucun doute, aucune obscurité.

Nous nous adressons particulièrement à ceux d'entre vous qui ont suivi notre cours et à ceux qui sont appelés à parcourir cette dernière année d'études.

Aux premiers nous dirons qu'ils n'ont pas perdu leur temps, et qu'ils se féliciteront un jour d'avoir ajouté à leurs connaissances le grand art de penser et de réfléchir.

Aux autres nous rappellerons que la vie est un combat et que, pour en affronter les luttes et les périls, il faut être armé de toutes pièces et ne renoncer volontairement à aucun moyen d'attaque et de défense.

À tous nous ne cesserons de répéter que la philosophie est plus que jamais la première des sciences dans un siècle où l'on se plaint de la tiédeur de la foi, où les opinions sont si variables, et les partis si nombreux et si divisés.

Vous n'ignorez pas par combien d'efforts et de sacrifices douloureux on a tenté au dix-septième siècle de donner à notre patrie l'unité de dogme religieux et de croyances politiques qui fait la force et la grandeur des nations.

Pourquoi ces tentatives ont-elles échoué ?

Parce qu'on n'a pas tenu compte d'un principe qui fait désormais partie de nos mœurs et qui est la gloire des temps modernes, c'est-à-dire de la liberté de conscience et de la tolérance philosophique.

Nous sentons tous aujourd'hui la nécessité d'être unis dans la même foi morale, politique et religieuse : le salut n'est que là ; mais nous voulons, avant tout, que l'évidence et la raison nous y amènent : nous avons horreur de la violence.

Eh bien ! soyons donc conséquents avec nous-mêmes et avec l'esprit de notre siècle.

Établissons-nous de bonne heure par une étude sérieuse de la philosophie sur un terrain solide et inébranlable où les passions s'apaisent, où les partis se rapprochent, et où les intérêts les plus opposés déposent les armes devant l'intérêt public.

Ce terrain, où tous les hommes ne peuvent manquer de se rencontrer, puisqu'il y a une Providence, c'est celui de la vérité, de la justice et de l'humanité : c'est là que la philosophie nous conduit, et nos pères en ont trop glorieusement porté le drapeau pour que vous le laissiez tomber sans aucun souci de l'avenir.

ÉCOLE CHRÉTIENNE DE CAHORS

La distribution des prix de l'École chrétienne communale de Cahors a eu lieu mercredi dernier, à trois heures et demie. Un temps frais et agréable favorisait cette fête de famille qui réunissait dans la cour de l'Établissement, artistement décorée, une brillante et nombreuse assemblée.

Monsieur le comte Joachim Murat, maire de la ville et député au Corps Législatif, a bien voulu présider à cette solennité. Dès son arrivée, la musique Ste-Cécile a fait entendre le beau morceau : Partons pour la Syrie. A ses côtés ont pris place M. Pichard, inspecteur d'Académie ; M. Blavier, vicaire-général capitulaire, et M. l'Inspecteur des Écoles primaires. On y remarquait MM. les curés de la ville, plusieurs chanoines titulaires, beaucoup de prêtres et de notabilités civiles et militaires. Madame la marquise de Fleury occupait la première place parmi la brillante réunion des Dames qui faisaient partie de la fête. Venait ensuite la nombreuse assistance qui remplissait la cour de l'Établissement. Malgré la multitude un grand ordre a régné pendant tout le temps. Un charmant discours prononcé par un élève de l'École, a ouvert la séance. Deux dialogues ont été ensuite débités par les enfants.

Après ces divers exercices, que les chœurs chantés par des voix enfantines avaient rendus plus agréables encore, M. Blavier a prononcé un discours aussi savant qu'érudit. Il a fait l'éloge du fondateur des écoles chrétiennes, et a prouvé que le vrai bien sur la terre d'école de la religion du Christ. Nous donnerons ce discours dans notre prochain numéro.

Enfin M. le comte Murat a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

Mes jeunes amis,

Si mes fonctions municipales, bien proches maintenant de leur terme, me réservaient un privilège dont j'ai tenu à ne pas me dessaisir avant l'heure, c'est assurément celui qui me permettait de prendre ma part de cette fête de la cité, et de vous quitter sur un doux souvenir. La vie publique a rarement de ces heureuses chances : les satisfactions qu'elles comportent ne sont pas toujours sans mélange ; mais lorsqu'ainsi qu'aujourd'hui, elles ne sont qu'un reflet de la joie des autres, on en jouit, croyez-le bien, comme des revenant-bons du métier.

Il me semblait d'ailleurs, qu'au milieu des enfants du peuple, mon nom devait rencontrer un accueil amical. N'est-ce pas de vos rangs qu'il sortait, dans une immortelle épopée, et n'y a-t-il pas entre nous, de ces liens sûrs et indissolubles qui nous prouvent que c'est le même sang qui fait battre nos cœurs ? Souvenons-nous-en, les uns comme les autres, et, tandis que, dans la voie que Dieu nous ouvre, vous vous rappellerez où l'on peut arriver, je n'oublierai pas, quant à moi, d'où il lui a plu que l'on ait pu partir.

Au siècle où nous vivons, et sous les institutions qui nous régissent, chacun peut donc porter fièrement son regard en avant. La France a pour ses fils, dans quelque catégorie qu'ils se rangent, une égale et mâle tendresse. Si elle veut que tous contribuent à l'honneur, à tous elle reconnaît le droit de la servir, et quand l'un d'eux se détache de la multitude, promettant à la patrie une gloire de plus, elle ne lui demande pas d'où il vient ; elle n'envisage que ce qu'il a fait pour elle. Courage donc, Chers Enfants ! Peut-être parmi ceux qui m'écourent, parmi ceux qui se disputent ces premiers lauriers, en est-il déjà que la Providence distingue et qu'elle marque, à l'avance, pour quelque noble dessein.

Mais je me reprocherais d'exalter vos jeunes intelligences : le nombre de ces élus est bien restreint pour chaque siècle, et le mieux est, avant de vouloir devenir un grand homme, de commencer par être un homme de bien et un bon citoyen. Le bienfait de l'éducation chrétienne que vous recevez ici, vous en fait une obligation à laquelle vous ne faillirez pas, je l'espère. Vous seriez vous coupables de d'autres, car on a déposé dans vos âmes, le germe de tout ce qui est bien, et si vous vous égarez jamais, ce ne sera pas la faute de ceux qui vous ont montré la route. Soyez demain, ce que vous êtes aujourd'hui ; demeurez fidèles aux principes qui ont formé votre jeunesse ; aimez Dieu, la France et l'Empereur.

Dieu qui, dès le berceau, vous mères vous ont appris à connaître, et dont la religion fondée sur des principes trop sublimes pour émaner des hommes, est toujours là, pour consoler ceux qui souffrent et rendre le courage à ceux qui désespèrent.

La France, car vous lui appartenez, et elle veut vous trouver un jour dignes de ce qu'elle a fait de vous.

L'Empereur, parce qu'il est le représentant le plus auguste du peuple, parce qu'en sa personne, s'incarne l'honneur national lui-même, et qu'avant de tenter d'ébranler la base de son trône, il faudrait déchirer les pages les plus solennelles et les plus héroïques de notre histoire.

Serez-vous autour de ce jeune Prince, héritier futur de la gloire de deux grands règnes. Vous êtes ses contemporains, avec lui vous serez l'avenir. Déjà on lui apprend ses devoirs envers vous, et vous vous attacherez d'autant plus à lui, que vous aurez grandi ensemble.

Et maintenant, chère jeunesse, venez recevoir la récompense de votre travail et de vos efforts. Emportez, sous les yeux de vos parents attendris, les couronnes que vous avez si bien méritées. La ville est heureuse de vos succès ; elle y applaudit sans réserve, car vous réalisez l'espoir qu'elle avait mis en vous. Elle est aussi pleine de reconnaissance pour le mérite modeste et la sollicitude infatigable de vos maîtres : nous comprenons si bien ce que nous leur devons, que nous les nommons Nos Frères ; c'est encore une manière de nous souvenir que vous êtes nos enfants.

Toutefois, les remarquables résultats atteints dans

cette maison, par l'instruction primaire, ne nous frappent pas seuls, et le Ministre de l'Instruction publique, dont l'attention a été appelée à cet égard par les représentants de l'Université, dans ce département, a voulu donner à votre vénéré Directeur, un témoignage spécial de sa haute satisfaction.

Le frère Yvien, qui obtenait déjà, à Espalion, en 1854, une mention honorable sur l'état des instituteurs cités à l'ordre du jour de cette méritante et pacifique armée, vient de recevoir, après vingt ans de services éprouvés, une médaille de bronze que je vais avoir l'honneur de lui remettre devant vous. Je crains bien que, de nous deux, ce ne soit pas lui qui ne ressent le plus d'orgueil ; aussi épargnerai-je à sa modestie, des commentaires dont elle s'accommoderait mal, et qu'elle ne me pardonnerait sans doute pas. Je veux laisser à la population tout entière, à vous surtout, mes jeunes amis, le soin de ratifier l'acte de justice auquel nous applaudissons ensemble. Vous savez, mieux que personne, s'il s'est trompé d'adresse, et vous ne me démentirez pas, si j'ajoute, fort de l'approbation que je lis dans vos yeux, que lorsque le Ministre de l'Empereur a honoré le maître dont le dévouement vous est si profitable, c'est surtout vous qu'il a récompensés.

Une salve d'applaudissements a retenti de toutes parts à la suite de ce discours, et la musique a fait entendre en même temps un de ses plus beaux morceaux.

Les noms des lauréats ont été ensuite proclamés.

Disons en terminant que la salle d'exposition présentait un bon nombre de dessins en tous genres qui annonçaient les progrès réels des élèves.

Installation du Syndicat d'irrigation de la vallée de la Bave, institué par décret Impérial du 14 avril 1863.

L'an mil huit cent soixante-trois et le douze du mois de juillet, les membres composant le Syndicat d'irrigation de la vallée de la Bave, Syndicat nommé par arrêté préfectoral du 30 juin dernier, se sont réunis, à St-Céré, au prétoire de la justice de paix.

Étaient présents : MM. de Colomb, directeur ; de Lavaur-Laboisse, directeur-adjoint ; Trassy (Ernest), Pailhès (Henri), Souilhé, Mourlhon, Souliadié, syndic titulaire ; Poujade, syndic suppléant.

M. le Directeur, après avoir déclaré la séance ouverte, prend la parole en ces termes :

« Messieurs, » Permettez-moi, avant de commencer nos travaux, » de prendre un moment la parole et de vous dire » combien je suis heureux de vous retrouver tous ici. » Depuis bientôt quatre ans, vous contribuez à » l'amélioration de la vallée de la Bave. Grâce à » vous, à votre zèle, à votre énergie, les travaux de » courage qui, d'après quelques-uns, ne devaient » jamais se faire, ont marché rapidement et ont pu » se terminer. Aujourd'hui la plaine est à l'abri des » inondations et nos récoltes ne craignent plus le » fléau qui les détruisait si souvent. » Mais là ne devait pas s'arrêter notre œuvre. Dès » le commencement, vous demandâtes qu'un vaste » système d'irrigation fût créé. Vous saviez, en effet, » qu'après avoir assaini la vallée, il fallait la fertiliser et donner à volonté à nos prés l'eau qui al- » lait leur manquer, l'eau sans laquelle ils allaient » être condamnés au dépérissement. Pénétrés de » cette idée, vous n'avez rien négligé pour la rendre » populaire et pour la faire triompher. La réunion » du 14 septembre 1861 en est une magnifique » preuve. »

« Enfin cette idée que MM. les Ingénieurs, tou- » jours disposés à faire le bien, ont accueillie avec » tant de zèle et qu'ils ont convertie en un projet si » complet et si beau, vient d'avoir l'assentiment de » l'autorité supérieure, et un décret du 14 avril der- » nier, confère à un syndicat tous les pouvoirs pour » mener à bonne fin l'œuvre des irrigations. »

« Un arrêté du Préfet, arrêté dont vous avez tous » reçu copie, vous confie les intérêts du nouveau » Syndicat et me fait l'honneur de me nommer » encore votre Directeur. Certes, Messieurs, per- » sonne mieux que vous ne pouvait remplir cette » mission qui, j'oserais le dire, vous appartenait. » Aussi l'Administration n'a-t-elle songé qu'à vous, » persuadée que, malgré tout ce que ce mandat a de » pénible, vous l'accepterez et vous le remplirez » avec le même dévouement que vous avez montré » jusqu'ici et dont le pays vous tiendra compte un » jour. »

« Quant à moi, Messieurs, si j'ai accepté ces » nouvelles fonctions que d'autres auraient, sans au- » cun doute, mieux remplies que moi, c'est que je » savais que vous seriez là, que nous continuerions » ensemble l'œuvre commencée, et il m'est doux de » penser que dans le second Syndicat, comme dans » le premier, je trouverai cette entente, cette union » incessante, ce bienveillant et amical concours, je » dirai cette agréable intimité qui jusqu'ici ont fait » notre force et ont puissamment allégé notre far- » deau, et qui, je l'espère, nous permettront d'aller, » sans encombre, jusqu'au but que nous nous propo- » sons tous, le bien de la vallée. »

Immédiatement après ces paroles, M. le Directeur donne lecture du décret impérial du 14 avril 1863 et de l'arrêté du Préfet du 30 juin dernier, et déclare le Syndicat des irrigations installé.

Il propose de nommer un secrétaire et le Syndicat choisit, à la majorité, M. Pailhès, syndic titulaire, pour remplir ces fonctions.

Avant de se séparer, le Syndicat vote des remerciements à MM. les Ingénieurs du service hydraulique et à M. le Préfet pour le soin qu'ils ont mis dans les plans du projet d'irrigation et pour toute la peine qu'ils ont prise pour faire obtenir le décret d'organisation.

Ainsi délibéré à St-Céré, les jour, mois et an sus-dits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme :

Le Directeur du Syndicat, O. DE COLOMB.

CONCOURS DE GRAMAT Conformément au programme publié par M. le Préfet du Lot, le 5 avril 1863, le concours

de Poulinières et de Pouliches vient d'avoir lieu à Gramat, le 18 août, sous la présidence de M. de Marguerie, Sous-Préfet de Gourdon. Le jury se composait de MM. Dalton, directeur du Dépôt d'étalons, de Villeneuve-sur-Lot, président; Ménassier, capitaine de remonte, remplaçant M. le commandant du dépôt de remonte d'Agen; Materre, membre du Conseil général du Lot; Fontanille, maire du Vigan, remplaçant M. Bessières, empêché; Alayrac, maire de Gramat, remplaçant M. Célaré, du Montat, empêché.

Le Concours de l'année courante, a permis de constater une amélioration progressive, mais sensible sur ceux des années précédentes. Les poulinières comme les pouliches étaient élégantes et corsées. Les produits de l'année ont donné une grande satisfaction par leur force et leur vivacité. Toutes les catégories d'animaux étaient dans un état parfait de santé et leur tenue n'a rien laissé à désirer. Il serait indispensable de venir en aide aux bonnes dispositions des éleveurs, par une augmentation dans le nombre des bons étalons choisis dans le type oriental, le seul qui produise dans le Lot, des résultats décisifs et une race fixe. M. Dalton, sur les observations qui lui ont été faites, a exprimé l'espoir d'établir, l'an prochain, une station de trois étalons, à Cahors ou dans son voisinage.

La course des pouliches de 3 ans primées a fort bien réussi; les dix concurrents ont fourni le parcours à une allure franche et rapide. La pouliche arrivée première avait obtenu la première prime de 150 francs, donnant ainsi raison au bon choix du jury et au mode de dressage pratiqué par son propriétaire.

LISTE DES PRIX.

Juments poulinières, de leur produit de l'année.	Prix
1° Vidal, du Bastit.....	150
2° Lavergne, d'Alvignac.....	125
3° Durieu, du Bastit.....	125
4° Delbos, de Durbans.....	100
5° Maillos, de Thégra, métayer de M. Pradel.....	100
6° Despeyroux, de Reillac.....	100
7° Dillac, du Bastit.....	100
8° Grimal, d'Alvignac.....	100
9° Bétulle, de Béduer.....	100
10° Lavyssière, de Flaujac.....	100

Pouliches de 3 ans, saillies.

1° De Montmaur, de Rocamadour.....	150
2° Pezet, de Fons.....	100
3° Simonnet, de Mayrinbac.....	75
4° Lavyssière, de Livernon.....	75
5° Rouquet, de Sérignac.....	50
6° Despeyroux, de Livernon.....	50
7° Delsahut, de Thémis.....	50
8° Lavyssière, de Flaujac.....	50
9° Delsahut (Jean-Pierre), du Bastit, première mention honorable.	
10° Lacombe, de Creysse, 2° mention honorable.	

Pouliches de 2 ans, destinées à la reproduction.

1° Grimal, d'Issendouls.....	80
2° Vidal, de Rocamadour.....	60
3° Labrunie de Thégra.....	60
4° Mejezaze, de Fontanes-Lunegarde.....	50
5° Floras, de Couzou.....	50
6° Bouat, de Miers.....	50
7° Delmas, d'Espédaillac.....	50

Course au trot de 2 kilomètres, fournie par les pouliches de 3 ans, primées.

1° De Montmaur, de Rocamadour.....	125
2° Delsahut (Jean-Pierre), du Bastit.....	75

Par arrêté du Directeur général des Contributions directes en date du 18 août, M. Bertrand, surnommé, attaché à la Direction de Cahors, a été nommé contrôleur intérimaire dans le département du Puy-de-Dôme.

Nous annonçons avec plaisir que M. Cagnac, notre compatriote, informé que la Compagnie des chemins de fer d'Orléans a délégué M. Jacquot, ingénieur en chef de la voie, pour faire un rapport sur le système de disque placé à Montauban, sur une longueur de mille mètres, entre le chemin de Faillères et la route de Picqueccos, et qui fonctionne automatiquement par le passage d'un wagon.

L'application de ce système a pour but de contrôler la marche des trains dans les tunnels et d'éviter leurs collisions.

M. Cagnac est prié de se tenir à la disposition de M. Jacquot pour expérimenter en sa présence son système.

Dans la matinée du vendredi 21 août, le nommé Boize (Alexandre), du département des Alpes-Maritimes, soldat au 67^e de ligne, en garnison à Cahors, fut trouvé mort dans une des cours de la caserne. Ce malheureux venait de mettre en exécution un projet de suicide

depuis longtemps nourri: il s'était fait sauter la cervelle.

Souvent, Boize, disait à ses camarades, en leur montrant une balle: « Celle-ci m'a manqué, mais je lui ai adjoint plusieurs compagnes, et mon affaire est certaine. »

Une large cicatrice qu'il avait au front attestait qu'il avait une autre fois déjà attenté à ses jours.

Dans la soirée du 20, au lieu de se coucher, Boize se mit à écrire. Il paraissait très-sérieusement occupé, et sur l'observation de ses camarades que la chandelle allumée les empêchait de dormir, il répondait: « Un instant, j'ai fini; demain je vous paierai la goutte. »

Comme on a pu le voir, le lendemain, Boize consacra la nuit qui précéda sa mort à écrire à son père. Sur un billet que l'on a aussi trouvé sur son lit, il légua une pièce de 5 francs à chacun des quatre hommes qui porteront son corps au cimetière. Il avait, assurément, reçu de son père, une pièce de 20 francs quelques jours auparavant.

Vendredi matin, le malheureux nettoya son fusil, puis il le chargea à balle, y ajouta deux cartouches, ce qui constituait une triple charge, et muni de cette arme, il se dirigea vers la cour des manœuvres. Là, appuyé contre un acacia, ayant même été un de ses souliers pour mieux presser la détente, il posa le canon de son fusil contre son palais. Son cadavre, affreusement mutilé dans la région du crâne, fut immédiatement transporté à l'hospice.

On nous écrit de Cazals:

Monsieur le Rédacteur, Notre fête patronale du 15 août a dépassé les belles promesses du programme, dont vous avez eu la bonté d'entretenir vos lecteurs. Elle a commencé par la messe solennelle de 10 heures, où les fidèles ont été idifiés par une musique délicieuse et d'autant plus goûtée qu'elle avait tous les charmes de l'imprévu. Une jeune dame, à peine installée à Cazals, très-bonne pianiste, a prêté, de la meilleure grâce, son orgue et son concours.

Le feu d'artifice préparé par MM. Cazes, père et fils, a parfaitement réussi, à la satisfaction des spectateurs, accourus de tous les environs. Une brillante illumination aux lanternes vénitienne, des formes et des couleurs les plus variées, charmait les nombreux promeneurs. Toutes les maisons avaient illuminé. L'hôtel-de-ville se faisait remarquer par un aigle colossal, dessiné sur percale, surmonté de la Couronne Impériale, aux initiales N. E. Ce transparent remplissait la croisée du milieu de l'édifice et produisait à la lumière un très-bel effet, en même temps qu'il était le symbole des sentiments patriotiques de la localité.

Tels sont les renseignements abrégés que j'ai l'honneur de vous transmettre et que je vous prie d'avoir la bienveillance d'insérer dans le prochain numéro de votre estimable journal.

Agréer, etc. LONGÉ, adjoint.

Le 24 juillet dernier, le nommé Glenadel (Antoine), des Arques, aidait un de ses amis à moissonner, quand la pointe du volant de la machine dont ils se servaient, lui fit une profonde blessure à la jambe gauche. On dut le transporter à l'hospice de Cahors, où les soins qu'exigeait son malheureux état lui furent aussitôt prodigués.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. CASSAGNEAU, conseiller à la Cour Impériale d'Agen.

Affaire LONGUEVILLE (Marie), épouse Raynaly. — Infanticide.

Audience du 19.

Cette affaire, dont nous avons fait connaître le résultat mercredi dernier, est une des plus graves de la session, aussi, bien avant l'heure de l'audience, une foule immense stationnait aux abords du palais de justice.

Nous ne saurions mieux exposer les faits reprochés à l'accusée qu'en donnant l'acte d'accusation:

Dans le courant du mois de février 1861, l'accusée Marie Longueville et Raynaly, Jean, son mari, vinrent s'établir à Cahors, où ils vécurent en commun avec les époux Ferby, leurs parents. La bonne harmonie régna dans le principe; mais bientôt Raynaly comprit qu'il existait des relations incestueuses entre sa femme et le sieur Ferby, son oncle. Des altercations violentes eurent lieu. Au mois de mars 1862, Raynaly voulut faire cesser cette communauté de vie et alla habiter dans un autre quartier.

L'accusée refusa de le suivre, et continua à vivre chez son oncle, auprès duquel elle est restée jusqu'à l'époque de son décès, survenu il y a environ trois mois.

Dès cette époque, les voisins de cette femme, s'aperçurent d'un changement en elle. Elle leur parut préoccupée; sa taille avait pris un développement considérable, et elle présentait tous les symptômes

extérieurs de la grossesse. Raynaly, qui l'ignorait et qui avait, depuis son départ, cessé toute relation avec elle, lui ayant fait offrir d'aller habiter avec lui, elle répondit qu'elle aimerait mieux aller se noyer. Quelques personnes lui communiquèrent les remarques de ses voisins, et lui firent connaître les suppositions dont elle était l'objet; elle nia avec énergie une grossesse trop apparente pour qu'on en pût douter, elle prétendit qu'elle était malade; et pour expliquer son embonpoint, parla d'un commencement d'hydropisie.

Dans la soirée du 20 Juillet dernier, vers dix heures et demie du soir, une voisine, la femme Combeave, aperçut, par une lucarne, Marie Longueville, placée devant une échelle, se cramponnant à ses barreaux, dans la position d'une femme qui est au moment d'accoucher, et paraissait en proie à toutes les douleurs de l'enfantement. Cette femme interrogea, le lendemain, l'accusée sur le fait dont elle avait été témoin. Celle-ci prétendit que, surprise par des coliques très vives, elle avait cherché un soulagement dans l'attitude qui avait été remarquée; mais elle protesta contre toute supposition d'accouchement. Informée immédiatement de ces faits, la justice ne put que soupçonner un crime. Le commissaire de police de Cahors, en premier lieu, les magistrats ensuite, se transportèrent sans retard au domicile de l'accusée.

Pressée de questions et voyant qu'elle allait être visitée par un médecin, elle avoua que, la veille, elle avait mis au monde un enfant du sexe masculin. Invitée à le représenter, elle indiqua qu'il se trouvait sous un tas de fumier placé au rez-de-chaussée de sa maison.

Des recherches furent aussitôt pratiquées à l'endroit indiqué et l'on découvrit, non le cadavre d'un enfant nouveau-né, mais un nombre considérable de débris humains, la plupart informes, des lambeaux de chair coupée à morceaux, dans un état tel qu'il était difficile de reconnaître à quel être ils avaient pu appartenir. C'étaient les restes de l'enfant auquel Marie Longueville avait donné le jour. Elle avait mutilé et coupé à morceaux le cadavre de son enfant, dans l'espoir de faire disparaître les traces de son crime. Là se trouvaient point bornées ses horribles manœuvres. Ces débris humains et ces lambeaux de chair se faisaient remarquer par une décoloration et une décomposition étranges. Ils furent soumis à l'examen des hommes de l'art. Ceux-ci, après des investigations attentives, reconnurent que cet état devait être le résultat d'une cuisson prolongée qu'on avait fait subir à ces lambeaux de chair. Ils constatèrent, au surplus, par le développement des ongles, la longueur des cheveux et par d'autres indices, que l'enfant était né à terme.

L'accusée n'a pu nier aucun de ces détails odieux. Elle a reconnu, en effet, que, dans la soirée du 20 juillet dernier, elle a accouché au rez de chaussée de sa maison, près d'une échelle qui lui a servi d'appui; qu'elle a ensuite expulsé le placenta dans les fosses d'aisance, où il a été retrouvé; que, plus tard, pour dissimuler le cadavre de son enfant, elle s'est servie d'une petite hache et a coupé son corps à morceaux; qu'enfin, et comme pour arriver à son anéantissement, elle en a soumis les morceaux à l'ébullition dans un pot en fonte rempli d'eau. Elle s'est bornée à soutenir, qu'à la suite de son accouchement, elle avait constaté que son enfant était sans vie. Mais cette assertion dans laquelle elle concentre son système de défense, est contredite par les actes mêmes qui ont suivi son crime, et qui n'avaient d'autre but que de rendre impossibles les recherches médico-légales. Si son enfant fut né mort, comme elle le prétend, elle n'eût pas manqué de le conserver afin d'établir, au besoin, son innocence. Si elle a affreusement mutilé et décomposé ses organes, c'est qu'elle espérait dérober ainsi la preuve matérielle de son forfait. Mais ces actes sauvages sont la plus évidente démonstration de sa culpabilité.

En présence de cette accusation que les débats n'ont pu amoindrir, le jury, a rapporté de la salle des délibérations un verdict de culpabilité, mitigé par des circonstances atténuantes. La Cour a condamné, Marie Longueville, aux travaux forcés à perpétuité. — Ministère public: M. de Calmels Puntis. — Défenseur: M^e Duc.

Audiences des 20 et 21 août.

Avortement et complicité de ce crime.

Huit prévenus se trouvent assis au banc des accusés, sous l'inculpation d'avortement et de complicité à ce crime, ce sont: 1° Jeanne Sennac, femme Delpy, demeurant à Puybrun, 45 ans; 2° Jeanne Delmas, terrassière, à Puybrun, 27 ans; 3° Antoinette Melon, terrassière, demeurant à Bétaillé, 33 ans; 4° Jeanne Rodié, marchande de gâteaux, demeurant à Bretenoux, 35 ans; 5° Antoinette Moles, demeurant à Carénac, 30 ans; 6° Joseph-Auguste Lacrozille, demeurant à Genzac, 48 ans; 7° Marie Bennet, demeurant à Puybrun, 29 ans; 8° François Lasfargues, marchand de bestiaux, demeurant à Vayrac, 33 ans.

La femme Delpy est signalée par la rumeur publique, comme se livrant à la pratique des avortements. Elle parvenait même à faire de sa coupable profession un métier assez lucratif.

Rodié (Jeanne), s'est rendue complice de la femme Delpy, en l'assistant et l'aidant avec connaissance de cause dans ses opérations.

Antoinette Melon a eu plusieurs fois recours à la femme Delpy pour faire disparaître des grossesses, l'une en 1859, l'autre en 1862.

Quant à Jeanne Delmas, Marie Bennet, Antoinette Moles, elle se sont livrées aux manœuvres coupables de la femme Delpy pour provoquer leur avortement sur les instances de la femme Delpy, elle-même, où de François Lasfargues et Joseph Lacrozilles, avec lesquels les deux dernières vivaient en concubinage.

Jeanne Sennac a nié tous les faits qui lui étaient imputés.

Le jury a reconnu coupables Jeanne Sennac,

Jeanne Rodié et Antoinette Melon, et a admis, en faveur des deux dernières, des circonstances atténuantes.

La Cour les a condamnées: la première à 10 ans de réclusion; la deuxième à 3 ans d'emprisonnement; la troisième à 2 ans d'emprisonnement.

Ministère public: M. Motas.

Défenseurs: M^{es} Périé (Félix), Duc, Fieuzal, Dufour et Guilhou.

Ministère de la Guerre.
12^{me} DIVISION MILITAIRE.

SERVICE DES FOURRAGES

Supplément à l'affiche du 25 juin 1863

En suite de nouveaux ordres du Ministre de la Guerre:

Article. 1^{er}. — Les départements de la HAUTE-GARONNE, du TARN, de TARN-ET-GARONNE, du LOT.

Sont divisés en autant d'arrondissements fourragers qu'il y a de Sous-Préfectures.

Art. 2. — Le cautionnement en argent, mentionné au cahier des charges, ne sera exigé que pour l'arrondissement de Castres, comprenant un régiment de cavalerie. — Dans tous les autres arrondissements on se contentera de l'approvisionnement de deux mois pour les Brigades de Gendarmerie, et d'une caution personnelle notoirement solvable.

Art. 3. — Aux adjudications déjà annoncées, savoir:

A ALBY, le 10 septembre.

Les concurrents pourront soumissionner pour un ou plusieurs arrondissements du département du Tarn, mais ils devront remettre des soumissions distinctes pour chacun d'eux.

En cas de non-adjudication des quatre arrondissements ledit jour, le 11 septembre, il sera procédé à Castres, à l'heure de midi, à la Sous-Préfecture, à l'adjudication des arrondissements restant et successivement; de même, le 12, à midi, à la Sous-Préfecture de Lavaur. — Le 14, à midi, à la Sous-Préfecture de Gaillac.

A TOULOUSE, le 12 septembre.

Il sera procédé de même pour le département de la Haute-Garonne, et au besoin, le 14, à Villefranche; le 15, à Muret; le 16, à St-Gaudens, en cas de non-adjudication successive de un ou plusieurs arrondissements.

A MONTAUBAN, le 14 septembre.

Il sera procédé de même pour le Tarn-et-Garonne, et au besoin le 15, à Castelsarrasin, et le 16, à Moissac.

A CAHORS, le 16 septembre.

Il sera procédé de même pour le Lot. — Et successivement le 17, à Gourdon; le 18 à Figeac.

Art. 4. — Le délai pour la remise des demandes d'admission aux adjudications fixé par la précédente affiche au 20 août, est prorogé jusqu'au 26 du même mois. Mais toutes les demandes concernant un même département seront remises au Sous-Intendant militaire résidant au chef-lieu. — Sauf les présentes modifications, rien n'est changé à la précédente affiche et au cahier des charges qui demeurera applicable à tous les arrondissements fourragers.

Toulouse, le 17 août 1863.

L'Intendant militaire de la 12^e Division,
H. DE JUGE.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt portant que « la sœur de charité prévenue d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, pour avoir pratiqué une saignée et conseillé une application de sangsues et fourni quelques médicaments, peut être légalement acquittée de ces deux préventions, par le double motif, en ce qui concerne l'exercice illégal de la médecine, qu'il y avait urgence et force majeure dans les circonstances de l'espèce, et en ce qui concerne l'exercice de la pharmacie, et qu'il n'y avait eu qu'une distribution de remèdes simples non prohibés par la loi.

La cour de cassation a décidé, à son audience du 25 juin, que la prescription annale à laquelle l'article 2272 C. N. soumet l'action de l'huissier à raison du salaire des actes qu'il signifie, s'applique également aux déboursés avancés par l'huissier pour ses actes. Il n'y a pas à tirer argument de la comparaison de cet article avec l'article 2273 qui, au sujet des actes du ministère de l'avoué, soumet expressément à la prescription l'action des avoués pour le paiement de leurs frais et salaires, tandis que l'article 2272 ne parle pas du salaire de l'huissier. Les actes du ministère de l'huissier étant indivisibles, la prescription qui atteint le salaire frappe nécessairement aussi le déboursé.

Dans une de ses audiences la cour impériale de Paris a rendu un arrêt duquel ressort la jurisprudence suivante :

« Lorsqu'un colis égaré par une compagnie de chemin de fer n'est retrouvé que postérieurement à l'époque favorable pour utiliser la marchandise qu'il contenait, l'expéditeur peut refuser de le recevoir avec une indemnité, et réclamer le prix intégral de ladite marchandise. »

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.
Séance du 16 août 1863.

8 Versements dont 2 nouveaux. 887 »
6 Remboursements dont 1 pour solde. 1,880 29

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

CORRESPONDANCE

Cahors, le 20 août 1863.

Les personnes intelligentes ont un grand soin de leurs dents; elles comprennent combien ces organes sont indispensables.

Pour la mastication et la première digestion des aliments.

Pour la prononciation.

Les dents sont à la voix ce que la corde est à la lyre: sans cordes, la lyre ne résonnerait pas. (Cicéron).

Pour conserver à la figure sa grâce et sa forme naturelles.

Jamais femme n'est laide ayant de blanches dents. (Cyrano de Bergerac)

Mais les dents sont soumises à des causes de destruction, à des maladies nombreuses.

De toutes ces maladies, la plus redoutable c'est la carie.

Heureusement la carie est parfaitement guérissable.

Un praticien distingué, un véritable médecin de la bouche ne doit enlever que des dents chancelantes, déjà sorties de leur alvéole.

Il lui est possible de conserver 99 sur 100 des dents que maintenant on arrache impitoyablement.

Les préparations nécessaires pour la guérison, s'appliquent avec une innocuité complète et sans déterminer la moindre sensibilité.

Quand la dent est guérie, mais alors seulement, on obture la cavité avec l'or, le platine, le ciment Johnson, etc.

Cette dent bien plombée, rendra les mêmes services et se conservera aussi solide que si jamais elle n'avait été malade.

Lorsque, par suite de négligence ou d'un incident quelconque, on a perdu ses dents, on désire naturellement les faire remplacer.

Les divers systèmes de dents artificielles, employé jusqu'à ces dernières années, laissent tous beaucoup à désirer. L'Hippopotame (osanores) est bientôt jauni et décomposé; l'odeur et l'aspect en sont dès lors repoussants.

Les bases en métal, or, platine, argent, Mel-

chior, etc., armées de crochets et de pivots sont lourdes, incommodes, nuisibles, pour les gencives et les dents voisines; quelques cas exceptionnels en justifient l'emploi.

En même temps qu'on répudiait le procédé barbare de l'extraction et qu'on trouvait des moyens faciles et certains de conservation et de guérison, on modifiait profondément l'art si compliqué, si délicat de poser les dents artificielles, la prothèse d'entaire.

Les dents artificielles étaient difficiles à employer; ulcérant les gencives, nuisibles à la santé, se déformant et s'altérant facilement, elles restaient toujours pour la bouche un corps étranger et antipathique.

Elles sont maintenant légères, douces aux gencives, inaltérables; elles s'identifient facilement avec la bouche et l'imitation de la nature est parfaite. (On sait qu'il n'est jamais utile d'extraire les racines; celles des dents antérieures surtout doivent être conservées avec soin).

Il est donc possible de ne plus guère regretter ses dents naturelles, et l'on peut dire que poser ainsi les dents, c'est les faire repousser.

Pourquoi tous les dentistes ne font-ils pas profiter le public des perfectionnements actuels? C'est que la plupart se tiennent à l'écart du progrès, et demeurent étrangers aux recherches de la chimie et de la thérapeutique, par indifférence, esprit de routine ou incapacité, et, par suite de cette incurie ou de cette ignorance, le public ne participe pas toujours aux bienfaits des magnifiques découvertes de ces dernières années.

J'ai été assez heureux pour trouver des procédés utiles, et le succès a couronné mes efforts; mais, tout en marchant dans la voie des améliorations, je me suis souvenu du précepte d'Arago :

« Dans toute industrie, le progrès doit amener le bon marché. »

Grâce à l'application de la vulcanite (gutta-percha vulcanisée) à la prothèse d'entaire, notre art a probablement atteint la dernière limite de la perfection, et j'ai pu apporter dans les prix une réduction notable, en garantissant néanmoins mon travail pendant dix ans :

DORIGNY, dentiste.

Médecin de la Faculté de Paris, docteur en chirurgie de l'Université de Saxe-Weimar, membre de l'Académie des Arts et Métiers, de la Société des sciences industrielles, etc., etc., 33, Passage Véro-Doat, à Paris.

N. B. MM. DORIGNY et ALEXANDRE, cédant aux instances d'un certain nombre de leurs clients de Cahors, sont venus mettre leurs ingénieux procédés et leur expérience à la disposition des habitants de cette ville; ces Messieurs garantissent leurs opérations (dents artificielles, plombages, etc.) dix années; toute opération non suivie d'un succès complet est recommencée sans perception de nouveaux honoraires. Ils viendront trois fois par an à Cahors, et seront visibles jusqu'au 15 septembre en leur cabinet, boulevard Sud, maison Vilhès-Gaillard.

Faits divers.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE.

Quinze années d'infailibilité ont consacré l'action spécifique du Lait antéphélique sur les colorations et les sécrétions anormales de la

peau du visage, éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, efflorescences, boutons et rugosités, qu'il détruit ou prévient selon qu'on l'emploie mêlé avec plus ou moins d'eau. Cette double propriété rend ce cosmétique indispensable aux personnes jalouses de la pureté de leur teint.

Flacon, 5 fr. Paris, CANDÈS et C^o, boulevard St.-Denis, 26.

A Cahors, M. VINEL, pharmacien.

Le Traité des maladies des femmes et des jeunes filles, par le docteur Landry, est écrit pour les personnes étrangères à la médecine. Il s'adresse aux femmes du monde et aux mères de famille, qui trouveront là les plus utiles renseignements. 1 volume avec figures gravées sur bois, 5 fr. et 6 fr. par la poste. Chez Jules Masson, éditeur, 26, rue de l'ancienne Comédie, à Paris.

DES BOISSONS GAZEUSES.

Les chaleurs persistantes que nous subissons, donnent à l'industrie des boissons gazeuse de si grands développements, que partout la production est au-dessous de la consommation. Dans cette situation, nous ne saurions trop recommander aux fabricants dont le matériel est en mauvais état ou insuffisant, ainsi qu'aux personnes qui désiraient se livrer à cette lucrative industrie, les appareils continus et perfectionnés pour la fabrication des eaux de seltz, limonades, orangeades, sodas, vins mousseux, gazéifications des bières, etc., etc., construits par la maison Hermann, Lachapelle et Glover, 444, faubourg Poissonnière, à Paris.

Ces appareils sont les seuls qui aient obtenu la grande médaille accordée par le jury de l'Exposition de Londres à cette industrie en France.

La maison envoie immédiatement et franco son prospectus, et dans les quarante-huit heures qui suivent la commande, elle peut expédier tout ce qui lui est demandé.

Institution préparatoire, dirigée par M. Lorioi, 49, rue d'Enfer, Paris. — La 1^{re} division comprend l'Ecole préparatoire à la Marine; la 2^e, les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire, Centrale, et les aspirants au Baccalauréat es-sciences. Telle est la direction donnée à l'enseignement que les élèves, de bonne heure initiés aux épreuves des concours, gagnent un temps précieux pour leur admission. La rentrée aura lieu le 5 octobre prochain.

BACCALAURÉATS

Liste des candidats qu'a fait recevoir aux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, pendant l'année scolaire, l'ÉCOLE PRÉPARATOIRE dirigée par M. MÖNHEIM, rue des Postes, 2, à Paris. — Quarante-six admissions jusqu'au 14 août.

SCIENCES: MM. Volland, d'Amiens; Michel, de Rennes; Duval, de Paris; Brazier, de Parpeville (Aisne); Salvetat, de Sèvres; Barré dit; Jouannin, de St-Sauveur (Yonne); Desbordes, de Darvoy (Loiret); Parent, de Cambrai; Armant, de Tonneins (Lot-et-Garonne); Vaultier, de Brehal (Manche); Plet, de Paris; Gohier dit; Gamot, de Montdidier (Somme); Morin, de Chartres. — SCIENCE: MM. Nielli, de Philippeville; Berthemet, d'Amiens; Provost, de Paris; Vory, de Mayenne. — RESTREINT: MM. Naret, de Sézanne (Marne); Gabillaud, de la Châtre (Indre); Bernard, de Mannancourt (Somme); — LETTRES: MM. Lemoine, de St-Romain (Seine-Inférieure); Lazare, de Paris; Muller, dit; Dollé, de Craonne (Aisne); Vimont, du Havre; Ducillard, de Bray-sur-Seine; Bequet, de Catelet (Aisne); De Naguet, de Honfleur (Seine-Inférieure); Gressin, de Mentoure (Cher); Dela Motte, de Neufchâtel-en-Bray; Bernard, de Mannancourt; d'Aigremont, de Saint-Quentin; Rochoux, d'Aubert, de Guéret; Pelletier, dit; Allorge, de Villiers (Eure); Periller, de Nîmes;

Labatie, de Talissieux (Ain); Collard, de Fère-Champenoise (Marne); Gaillard, de Ferry, de Paris; Porcher, d'Orléans; Valabrègue, de Carpentras; Raymond, de Chambéry; Gaverand, de Pleslin (Côtes-du-Nord); Gaudard de Nouvion-le-Comte (Aisne).

NOTA. — La session d'août n'étant pas terminée, la liste sera complétée ultérieurement. — Les cours ne sont point interrompus, même pendant les vacances. — Préparation pour les sessions de novembre et d'avril.

La délicieuse Revalscière Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorrhoides, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissement, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26-place Vendôme, Paris, et chez tous les premiers pharmaciens et épiciers de province.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 août 1863.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 95	» 40	» »
4 1/2 pour 100	96 90	» 05	» »
21 août.			
au comptant:			
3 pour 100	67 60	» »	» 35
4 1/2 pour 100	96 65	» »	» 25
22 août.			
au comptant:			
3 pour 100	67 65	» 05	» »
4 1/2 pour 100	96 75	» 40	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 22 août. Lepetit (Léontine-Marguerite).
Décès.
19 août. Enfant du sexe féminin, né mort, des époux Delpech et Courdesse.
21 — Delmas (Anne), 2 ans 6 mois, rue Pégry.
21 — Gary (Jean), 14 mois, Port-Buliers.
21 — Barancy (Gustave-Marie-Olivier), 41 mois, quai Ségur.
21 — Calendrie (Louise-Thérèse), 1 an, rue Rempart.
21 — Boize (Alexandre), fusiller au 67^e de ligne, 24 ans hospice.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

Théâtre de Cahors

AUX ARTISTES RÉUNIS

LE BOURREAU DES CRANES

UN TIGRE DU BENGAL

LES FUREURS DE L'AMOUR

AVIS.

Le sieur Lagrèze, fils, teinturier, de Luzech, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se joindre à son père pour l'exploitation de la teinturerie. — Il ajoute à ce genre de commerce le dégraissage des laines, des soies, du coton, des garnitures de lit, quelle que soit la qualité de l'étoffe.

Désormais, Lagrèze, fils, se charge de teindre, dans toutes les couleurs, les soies, les cotons, les laines et les garnitures de lit, sans en altérer ni la couleur primitive, ni l'étoffe.

Ses prix sont très-modérés. Les personnes de Cahors qui voudraient confier leur travail à M. Lagrèze, sont priées de s'adresser à M. Lafon, anbergiste, rue du Lycée. M. Lagrèze viendra, tous les samedis, prendre ou remettre les objets qui lui auront été remis.

Placement de Capitaux

En compte courant avec chèques.
INTÉRÊT ANNUEL:

3 0/0 av. fac. de retirer les fonds à 10 jours de vue;	
4 0/0 — — — à 1 mois de vue;	
5 0/0 — — — à 3 mois de vue;	
6 0/0 — — — à 6 mois de vue.	

On ne reçoit pas de somme inférieure à 1,000 francs.

On envoie sur demande une notice détaillée des opérations de la maison.

Pacini et C^o, banquiers, 27, rue de Grammont.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{de} de comestibles

28^e ANNÉE

Institution Faget

28^e ANNÉE

Rue du Lycée, n° 20, à Toulouse.

Le premier septembre, ouverture des cours préparatoires aux deux baccalauréats. — Le quinze octobre, ouverture des cours de fin d'année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE.

Baccalauréats: 77 candidats reçus dont 14 avec mention. Saint-Cyr: cinq candidats admissibles. — La reprise des cours pour cette école aura lieu le premier novembre.



TOPIQUE PORTUGAIS

C. ROUXEL

Paris, 62, rue Culture-Ste-Catherine, Paris. — EXPORTATION.
Les chevaux couronnés ou blessés par les harnais, sont radicalement guéris en que ques jours et sans interruption de travail par l'emploi de ce Topique réparateur du poil de la mèche couleur. — Se trouve: Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.



POUDRES
ET
PASTILLES
AMÉRICAINES
du docteur
PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (24 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et C^o, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Palestro, 29; — à Cahors, VINEL, pharmacien.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris; Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèze-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^T-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE

A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

— SALON DE CONSOMMATION —

La Pulvérisine d'Appert

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infailible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vins — Par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des Conservés alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,

25 centimes la ligne

RÉCLAMES,

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
30	Dim.	se Rose.		☉ D. Q. le 6, à 10 h. 13' du mat.
31	Lundi.	s. Raymond.	Catus.	☉ N. L. le 14, à 2 h. 12' du soir.
1	Mardi.	s. Giles	Cahors, Aynac, Rouquayroux, Vayrac	☉ P. Q. le 22 à 6 h. 29' du mat.
2	Merccr.	s. Etienne.	Frayssinet-le-Gélat.	☉ P. L. le 28, à 9 h. 4' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac, Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouze)	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
10 heures du soir.	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-Moustratier	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 26 Août 1863.

CONSEIL GÉNÉRAL

L'ouverture de la session du conseil général de 1863 a eu lieu lundi dernier, à l'hôtel de la Préfecture, dans la Salle ordinaire des séances de ce conseil.

Après la lecture du décret de convocation et l'installation du bureau, M. le Préfet a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Indépendamment du projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous adresser, je dois, avant le commencement de vos travaux, vous faire connaître, dans son ensemble, la situation du département que vous représentez, et vous communiquer mes appréciations sur la marche des divers services.

SITUATION MORALE.

Bonne, d'une manière générale, la situation morale tend à s'améliorer chaque jour. C'est ainsi, par exemple, que le montant de la dépense pour le maintien des enfants assistés reste, depuis plusieurs années, au-dessous des prévisions portées au budget, et que j'ai eu le pouvoir, sans rien compromettre, en réduisant le chiffre de 4,000 fr. pour l'exercice prochain. — Mais, d'un autre côté, d'après les prescriptions ministérielles, les hospices dépositaires ne pouvant être plus longtemps dispensés de la fourniture des layettes et vêtements, j'ai pensé qu'il y avait équité, de la part du département, à venir en aide à ces établissements hospitaliers dont les ressources sont évidemment insuffisantes, et je vous propose de leur attribuer cette somme de 4,000 fr. à titre de secours.

Je n'aurais rien de particulier à vous signaler, quant au service des aliénés dont le nombre, eu égard au chiffre total de la population, se maintient dans des limites relativement satisfaisantes, si je n'avais été amené à considérer comme justifiée, par le renchérissement graduel des denrées nécessaires à leur entretien, une demande d'augmentation dans le prix de la journée.

Le service de la médecine et de la pharmacie gratuites fonctionne avec la même régularité, et d'une manière aussi utile.

Celui de l'instruction primaire nous offre, de son côté, un spectacle satisfaisant. En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, la tenue et la discipline, des progrès réels ont été accomplis dans les écoles de garçons. Le nombre des écoles communales de filles s'est accru, et la plupart des écoles libres

sont dirigées avec succès, bien que l'enseignement y soit, en général, renfermé dans des limites assez étroites. Quant aux salles d'asile, leur nombre est demeuré stationnaire : Cinq seulement pour tout le département, ce qui est bien peu. Il y aura sur ce point, Messieurs, quelque chose à faire, aussitôt que les ressources de votre budget le permettront.

J'en dirai autant pour les sociétés de secours mutuels, qui sont en petit nombre, mais du moins dans un état prospère.

TRAVAUX PUBLICS.

Quant aux travaux publics ils ont été dirigés, avec intelligence et activité, tant sur vos chemins de grande et moyenne vicinalité que sur vos routes et vos édifices départementaux. Les premiers, vous le savez, ont été largement dotés par une loi récente ; mais le service des routes va voir expirer, à la fin de l'exercice présent, la dotation de 5 centimes extraordinaires qui lui avait été attribuée depuis dix ans, et se trouvera en présence d'un arriéré à solder et d'engagements à satisfaire.

Quant à vos propriétés bâties, quelques-unes et notamment la maison de justice et le tribunal de Figeac réclameraient des réparations considérables.

Je ne dois pas, Messieurs, dans cette nomenclature rapide, négliger de vous entretenir de ce qui fait la base de votre richesse, à savoir de votre agriculture. Dans un pays où l'industrie proprement dite n'existe pas et où les travaux des champs fournissent, seuls, un aliment suffisant à l'activité des populations, c'est de ce côté que doivent se diriger nos préoccupations à peu près exclusives.

Par le développement, aussi rapide que possible, de vos voies de communication, vous avez fait déjà beaucoup pour l'agriculture du département ; mais ce n'est pas assez pour elle que d'avoir facilité à ses produits l'accès des marchés éloignés ; il resterait à développer, de plus en plus, au milieu de vos cultivateurs, l'émulation qui engendre le progrès et tend à la propagation des bonnes méthodes.

Ainsi, je me suis demandé, par exemple, — si les moyens préventifs contre l'oïdium avaient été suffisamment appréciés et mis en pratique dans un département essentiellement viticole ; — si vos cours d'eau recevaient, au point de vue de l'irrigation des terres qui les avoisinent, la destination la plus profitable, et si vous ne négligiez pas ainsi une source abondante de revenus ; — Si l'on avait assez fait pour répandre dans les campagnes les meilleures races de bétail ; — si les efforts de la Société d'agriculture du Lot pour la propagation des meilleurs engrais et le développement du drainage avaient été

assez secondés ; — je me suis dit, surtout, en considérant ces vastes espaces dénudés, ou à peu près, qui forment les flancs de la plupart de vos montagnes, que le déboisement, ce fléau de l'agriculture, contre lequel on s'applique partout à réagir, avait fait ici plus de ravages qu'ailleurs peut-être, et qu'il était fâcheux que les choses eussent pu en venir au point de ne plus même éveiller la sollicitude de l'administration forestière, sans doute par l'impossibilité, au moins apparente, d'y porter remède.

Mais pour étudier et résoudre, utilement, ces questions importantes, des ressources sont indispensables, et ici encore, Messieurs, comme pour vos travaux publics, comme pour le développement des sociétés de secours mutuels et des salles d'asile, je rencontre, dans la pénurie de votre budget, des obstacles insurmontables.

Cet état de choses est fâcheux, et je le subis, en ce qui me concerne, avec peine. Liquider le passé, s'appliquer à satisfaire à des exigences rétrospectives, alors que tout le portera, au contraire, à vous entraîner, résolument, vers les améliorations et les progrès que l'avenir comporte, est une tâche ingrate pour votre administrateur. Il la remplit, néanmoins, avec persévérance, et si, pour quelque temps encore, son initiative est enchaînée, si elle est condamnée à l'inertie, il en est dédommagé par la pensée que son dévouement n'aura pas été inutile aux intérêts qui lui sont confiés, et qu'il fait son devoir.

Ce devoir, le Conseil général me le rendra facile, j'en ai la conviction, et si je regrette quelque chose en ce moment, Messieurs, c'est que son concours ne puisse m'être donné par l'unanimité de ses membres. Dans une dépêche que je viens de recevoir, Monsieur le Maréchal Canrobert me charge de vous exprimer ses regrets sincères de ne pouvoir assister à votre session, et de vous assurer que, de loin comme de près, il sera toujours heureux d'associer ses efforts aux vôtres dans l'intérêt du département.

Vous avez pu apprécier depuis longtemps, Messieurs, le dévouement du Maréchal aux intérêts qui vous sont communs avec lui ; vous déplorerez donc, avec moi, que les devoirs du poste élevé qu'il occupe l'aient mis, cette fois encore, dans l'impossibilité de venir prendre part à vos travaux.

Pour moi, Messieurs, qui crois que les seules bases solides de toute administration honorable sont le dévouement et la loyauté, et qui voudrais, par tous les moyens en mon pouvoir, parvenir à faire pénétrer cette conviction dans l'esprit et dans le

cœur des populations qui me sont confiées, j'aurais attaché un grand prix à ce que le plus éminent de ses représentants se trouvât au milieu de vous, pour entendre de sa bouche, en présence de tous ses collègues, l'exposé loyal, sincère, complet des affaires qui ont droit à notre commune sollicitude.

Vous vous associez, je le pense, Messieurs, à l'expression de ces regrets.

Ce discours a été religieusement écouté et le conseil en a ordonné, par acclamation, l'insertion au procès-verbal de ses séances.

Nous publierons, comme d'habitude, dans nos prochains numéros, les délibérations prises par l'assemblée départementale.

BULLETIN

Les ambassadeurs des trois puissances n'ont pas encore remis les notes au prince Gortschakoff. Le jour de l'audience pour remplir cette mission n'est pas même fixé.

La Russie veut gagner du temps ; c'est incontestable.

En agissant ainsi, peut-elle faire espérer un retour à de meilleurs sentiments ? C'est difficile à croire en présence des forces militaires qu'elle expédie journellement contre les Polonais, et de son mutisme à ne rien changer de sa première déclaration. — Non, la Russie n'accordera rien sérieusement. Elle veut conserver à tout jamais la Pologne asservie. Plutôt l'exterminer que la voir vivre libre. — Aussi interprétons-nous dans un sens inquiétant la non remise de ces notes. Pourtant ce jour ne peut se faire longtemps attendre, et la réponse viendra bientôt après fixer l'Europe sur les dernières intentions du cabinet russe. Et dans le cas probable de refus, nous espérons bien, cette fois, voir les puissances appliquer, au moins, un système d'hostilité, en reconnaissant les Polonais comme belligérants.

L'extension que prend tous les jours l'insurrection, nous donne grand espoir sur son prochain triomphe. De nouveaux détachements d'in-

rité la plus profonde ; c'était une douce voix de femme.

« Eh bien, milady, disait-elle, que pensez-vous de cette aventure ? »

— J'en suis ravie, il ne peut nous échapper, répondit celle-ci en frappant de joie dans ses mains.

— Lorsque l'on a franchi la première jeunesse, c'est un bonheur de venir à Naples ; le climat, le genre de vie, tout y rajeunit nos cœurs.

— Vous avez raison ; l'air y est imprégné de passions...

— Embrassé d'amour.

— Née en Angleterre, je n'ai réellement vécu que depuis que je suis à Naples, où la vie n'est qu'une perpétuelle aventure d'amour.

— Chose étrange ! vous êtes Anglaise, et moi Russe ; nous aimons toutes les deux notre patrie, et pourtant nous sommes tentées de porter envie à Naples. L'amour existe aussi en Russie et en Angleterre ; mais, chez vous, c'est un parlement où l'on discute ce qu'il y a de raisonnable, et chez nous, un palais d'hiver où l'on emprisonne nos cœurs ; ici seulement, il est poésie, chant, improvisation. Oh ! c'est ravissant.

— Mais la Napolitaine ne sent pas aussi profondément que nous. Chez elle, tout est... comment dirais-je ? pur badinage. Chez nous, au contraire, il y a du sérieux même au fond des plaisanteries.

— Ici le cœur n'est qu'un hochet...

— L'amour est une parure...

— Une fleur que l'on attache à sa robe de bal.

— Une farce aussitôt oubliée qu'applaudie.

— Ah ! milady, vous m'avez trompée. Plus vous parlez, plus cela devient évident pour moi. Mon Dieu, je ne vous ai pas devinée jusqu'ici !

— Je ne vous comprends pas. Expliquez-vous.

— Vous m'avez dit vous m'avez même protesté que vous ne l'aimiez pas !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 26 août 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

37

CHAPITRE XII.

UN COUVET ET UNE AUBERGE.

(Suite.)

— Jusqu'ici, dis-tu ?
 — Une fois à la porte, il regarda avec précaution autour de lui avant d'entrer. Au même moment arrivait, de la direction opposée, un vieillard, une sorte de moine, avec un capuchon qui lui couvrait presque tout le visage. Je ne l'ai pas bien vu, mais il ressemblait à une statue de marbre ambulante.
 — Qu'y a-t-il là de particulier ?
 — Le comte Adlerstern et le moine se connaissent.
 — Comment cela ?
 — J'ai vu clairement qu'ils échangeaient un signe.
 — Réellement ?
 — Sans doute, monsieur le lieutenant. Je les ai

suis sur les talons jusqu'au moment où ils ont disparu dans la salle de l'auberge, dans la Osteria, comme ils disent ici.

— Toujours de singulières histoires... Ferme la porte du balcon et sortons.

— Silence !

— Qu'y a-t-il ?

— Approchez, monsieur le lieutenant, mais doucement... Entendez-vous !... on parle... suédois, monsieur, du pur suédois. Mon Dieu, comme ça flâte l'oreille. C'est une superbe langue pourtant !

Les individus qui la parlaient étaient dans la galerie du rez-de-chaussée, entourée de plantes grimpances, et il suffisait de se pencher un peu par-dessus la balustrade du balcon pour les voir du premier étage, à la clarté d'une lampe appendue à l'un des piliers.

« L'un est le comte, chuchota le domestique ; l'autre est ce même moine que je viens de voir dans la rue. »

En ce moment, ils distinguèrent les paroles suivantes, échangées à demi-voix entre lui et son compagnon :

« Vous ne me suivez pas ce soir ? »

— Je n'ose pas.

— Vous avez reçu des dépêches secrètes de la Suède ? Nous nous verrons demain, n'est-ce pas ?

— C'est convenu, demain.

— Voici mon adresse. Séparons-nous maintenant. Prenez-vous ce chemin ?

— Sous quel nom vous connaît l'hôtelier ?

— Je me nomme Zamparelli, Antoine Zamparelli.

— A demain donc.

— N'oubliez pas les dépêches.

Adlerstern sortit par une des ouvertures de la galerie donnant sur la cour, et son interlocuteur le suivit.

Le capuchon de ce dernier, un peu rejeté en

arrière, laissait à découvert son visage sérieux, presque couleur d'argent et ses yeux, ordinairement froids, étaient enflammés. Ses cheveux noirs retombaient des deux côtés de son front.

En le voyant, Wiljams faillit laisser échapper une exclamation ; mais il se retira dans la pièce et maîtrisa sa surprise.

« Vincent ! » murmura-t-il.

C'était moins la présence de Vincent que les relations amicales qu'il semblait entretenir avec Adlerstern qui causait la surprise de Wiljams.

Celui-ci avait remarqué dans la physionomie de Vincent quelque chose de sombre, de sinistre, qu'il n'y avait jamais vu auparavant. Cette circonstance et l'apparente intimité entre Vincent et Adlerstern l'effrayaient.

Il résolut de garder le mieux possible son incognito, tout en cherchant à découvrir ce qui se passait.

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE NUIT A NAPLES.

Arrivé à l'extrémité la plus saillante de la digue de l'arsenal, Wiljams trouva le second de ses hommes de planton. Après avoir reconnu les lieux et découvert la porte dont la garde lui était confiée ; il ordonna à ses deux hommes de rester sur la digue et de ne venir à son secours que s'il les appelait.

Il n'était pas encore onze heures lorsqu'il se posta au pied d'une colonne, à quelque distance de la porte, éclairée par une lampe de cristal en forme de globe.

Bientôt une voiture, précédée de deux piqueurs portant des torches, tourna le coin de la rue et s'arrêta en face de lui.

Les piqueurs éteignirent leurs torches, et une voix se fit entendre dans la voiture plongée dans l'obscurité.

surgés s'organisent dans tout le pays. On parle de 3,000 cavaliers bien armés en Cujavie et de grandes forces polonaises cantonnées dans le palatinat de Plock.

Le gouvernement national se prépare à la campagne d'hiver et achète une quantité de fourrures pour les soldats.

La presse allemande s'occupe beaucoup du Congrès de Francfort. Les critiques commencent à se produire contre les propositions autrichiennes. La prépondérance que le nouveau plan assurerait à l'Autriche dans les affaires fédérales, fait le sujet de vives plaintes. — Le roi de Prusse persiste dans son abstention.

Pour la première fois un recensement de la population vient d'être ordonné par le roi de Portugal.

Une lettre du nouveau roi de Grèce, que nous donnons plus loin, adressée à l'assemblée nationale, dit à ses sujets qu'il n'attend que la solution de la question des îles Ioniennes pour se rendre au milieu d'eux. Sa présence, à Athènes est d'autant plus désirée qu'elle fait espérer voir mettre un terme à l'indiscipline militaire.

La presse anglaise approuve la conduite de la France au Mexique : « La France a bien agi, dit le Times, en convoquant une assemblée de notables. Si la France ou l'Autriche peuvent faire du Mexique un état où la sécurité des personnes ou des propriétés soit sauvegardée, elles auront bien mérité de l'Europe et des populations Mexicaines. »

L'ordre de chevalerie sous la protection de Ste-Marie de Guadelupe, qu'avait aboli un décret de Juarez, vient d'être rétabli par le pouvoir suprême provisoire.

L'acceptation du trône du Mexique par l'archiduc Maximilien se confirme de plus en plus.

Le clergé des états confédérés d'Amérique vient d'adresser aux chrétiens de toutes les parties du monde une circulaire protestant contre la guerre qui décime depuis longtemps ce malheureux pays.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille, 24 août.

Hier, dans l'après-midi, le train express de Nîmes a déraillé près de Beaucaire. La plupart des wagons ont été brisés. On compte 7 morts et 15 blessés.

Paris, 24 août.

D'après le journal la France, les notes auraient été communiquées lundi dernier au prince Gortschakoff. Cette communication ayant été faite pendant l'absence de l'Empereur, n'aurait donné lieu à aucune conversation diplomatique.

Le Nord et la Patrie disent que les notes n'auraient été remises que mercredi.

Paris, 25 août.

Berlin, 24 août.

La dépêche de M. de Bismark, expliquant le refus

— Je ne le nie pas ; au contraire, je l'affirme encore.

— Et vous me trompez. La chaleur de votre langage dément cette assertion.

— Vous prétendez que j'aime... Un mot à mon tour, je vous prie... Vous jugez de mon amour par la chaleur de mon langage, vos reproches sont violents, vos paroles passionnées. Votre œil étincelle d'un feu dévorant.

— J'ai sujet d'être mécontent de vous.

— Ah ! princesse, c'est vous qui l'aimez !

— Quelle accusation ! Moi, l'aimez ? Non, oh ! non, je ne l'aime pas.

— C'est votre jalousie qui nous a conduites ici, quoique vous ayez prétendu n'avoir d'autre but que de nous railler de lui.

— Vous m'imputez vos propres fautes... Il est dangereux d'avoir des rapports avec vous.

— Princesse ! Vous m'avez joué un tour perfide.

— Et vous Milady, vous m'avez trompée.

— Vous croyez que je l'aime ?

— N'en croyez-vous pas autant de moi !

— Je ne puis m'empêcher de rire.

Déjà l'autre riait aussi.

« C'est un ingrat, un homme léger à qui je veux montrer... »

— Que je veux punir... »

— Le bruit d'un autre équipage troubla l'entretien.

« Attention ! »

« C'est lui. Hélas ! non... c'est... »

« C'est elle... »

« C'est la livrée de la reine. »

La voiture s'arrêta près de la petite porte. Une jeune dame en descendant, monta légèrement l'escalier, et disparut aussitôt.

— Wiljams se pencha en avant pour la voir, et très-vivement impressionné à son aspect, il laissa échapper un cri de surprise.

du roi de Prusse d'assister au congrès de Francfort, vient d'être publiée.

Francfort, 24 août.

La conférence a duré trois heures. L'entente fait des progrès. La question relative au directoire a été résolue.

Kattowitch, 24 août.

Les insurgés ont détruit tous les ponts du chemin de fer de Varsovie à Vienne, entre Czestochow et Piotrkow.

New-York, 14 août.

Le rapport du juge avocat général constate que le but de la conscription est d'éloigner les électeurs démocrates.

Il est inexact que des émeutes de séparatistes aient eu lieu en Californie.

Le Courrier du Dimanche croit pouvoir garantir que les Notes des trois puissances contiennent une conclusion identique ainsi conçue :

« Il reste maintenant au gouvernement un devoir impérieux à remplir : c'est d'appeler l'attention la plus sérieuse du prince Gortschakoff sur la gravité de la situation et la responsabilité qu'elle impose à la Russie. »

L'Autriche, la France et l'Angleterre ont signalé l'urgence de mettre fin à un état de choses déplorable, plein de périls pour l'Europe. Elles ont indiqué les moyens qui leur paraissent devoir être employés pour arriver à ce but. Si la Russie ne fait pas tout ce qui dépend d'elle pour réaliser les intentions modérées et conciliantes des trois puissances, si elle n'entre pas dans la voie indiquée par des conseils amicaux, elle devient responsable des graves conséquences que la prolongation des troubles en Pologne peut entraîner. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 24 août, M. Palot (Emile) a été nommé instituteur provisoire de la commune de St-Projet.

Un autre arrêté du même jour, charge également M. Rougié (Pierre) de la direction provisoire de l'école communale de Flaujac.

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 17 du courant, M. Bousquet (François-Clair-Aristide), a été nommé conducteur auxiliaire des ponts et chaussées, attaché au service de la navigation du Lot, en remplacement de M. Combes, décédé.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'enregistrement et des domaines, M. Le Camus, surnuméraire à St-Quentin (Aisne), a été nommé Receveur à Salviac (Lot), en remplacement de M. Teillac, appelé au bureau de Lafrançaise (Tarn-et-Garonne).

Le ministre de l'instruction publique a adressé la circulaire suivante aux préfets : Paris, le 14 août 1863.

Monsieur le Préfet,

De nombreuses réclamations me sont adressées chaque jour sur la lenteur apportée dans la solution des affaires relatives aux constructions de maisons d'école. Ces retards sont la source d'embarras pour les communes et de difficultés pour l'administration ; il importe de les faire cesser.

« N'avez-vous pas reconnu qui c'était ! reprit une des dames. Une robe de soie bleue... bleu clair... »

— J'ai déjà vu cette enfant ; oui... je l'ai vue aujourd'hui... Je m'en souviens à présent.

— A bord du yacht... »

— Précisément... Rappelez-vous la charmante petite Suédoise... »

— Qui accompagnait la princesse Sophie-Albertine ? Oui, c'est cela, elle portait une robe bleue... Vous croyez que c'est elle ?

— C'est sa taille... sa démarche... »

— Un ancien amour ?

— Une passion née en Suède... »

— Et qui continue à Naples ! »

A peine le dernier coup d'onze heures eut-il sonné au Nuovo Castello que la porte se ferma brusquement, et que toute communication avec l'extérieur du palais fut coupée.

« Oh ! nous avons laissé passer le moment dit-on dans la voiture. »

— Je brûle d'impatience, que faire ! »

Sans le vouloir, Wiljams entendait cet entretien qui avait lieu en Anglais ; commençant à croire qu'on l'avait tout bonnement pris pour gardien d'une intrigue d'amour, il éprouva un certain dépit, auquel contribuait aussi la vue de la dame qui venait d'entrer et les réflexions qu'elle avait inspirées aux deux autres. Sa poitrine se soulevait, il était assailli de violentes passions, mais il les faisait céder au sentiment du devoir.

Du reste, il n'eut guère le temps de se livrer à ces pensées, car il vit bientôt s'approcher quelques individus d'un extérieur suspect, qui regardaient autour d'eux avec précaution. Arrivés près de lui et apercevant la voiture arrêtée de l'autre côté de la rue, ils s'éloignèrent à la hâte.

« Peut-être, pensa Wiljams, ne s'agit-il pas ici d'une simple expédition amoureuse. » Cette idée exer-

Je vous prie, en ce qui vous concerne, de prendre les mesures nécessaires pour abréger autant que possible l'instruction des projets élaborés par les autorités locales ; de mon côté, j'imprimerai à ce service la même régularité et la même célérité que dans les autres branches de mon administration.

Un grand nombre de communes sont en instance pour obtenir des secours ; je tiens à liquider immédiatement cet arriéré. Veuillez m'indiquer les demandes de cette nature sur lesquelles il n'aurait pas encore été statué. Vous trouverez ci-annexé un cadre que vous voudrez bien remplir et me renvoyer par le plus prochain courrier.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique, V. DURUY.

Le concours d'admission à l'école Impériale Spéciale militaire, en 1863, aura lieu, pour les candidats du département du Lot, à Toulouse, le 10 septembre prochain, et celui d'admission à l'école Impériale Polytechnique, dans la même ville, le 17 septembre.

Les examens de l'école navale ont commencé, à Toulouse, le jeudi 20 août. Ont été déclarés admissibles, à la suite des examens du premier degré, les élèves Plazen et Sol du Lycée de Cahors.

L'administration des postes vient de recevoir et va émettre, ces jours-ci, un nouveau timbre-poste à 4 cent., destiné à faciliter l'affranchissement des grands journaux. La couleur doit en être gris-perle.

Les examens pour le baccalauréat ès-sciences ont commencé à Cahors, le samedi 22 août. Pour le baccalauréat ès-lettres, le lundi 24 août :

Ont été reçus pour les sciences, les élèves du Lycée de Cahors dont les noms suivent : — De Vallon, Meynot, Lestrade.

Les Petits-Carmes ont présenté trois élèves au baccalauréat ès-sciences restreint. Tous les trois ont été reçus : — De Blazac, Cayla, Pujol.

Pour les lettres : — Séguy, Cassaignes, Bonnelon, Liou.

ÉCOLE CHRÉTIENNE DE CAHORS

Distribution des Prix.

Discours de M. Blaviel, vicaire-général Capitulaire.

Mes chers enfants,

Vos maîtres vénérés m'ont demandé de vous adresser aujourd'hui quelques paroles : Vous le savez, les désirs de ces hommes dévoués sont des ordres pour moi, d'ailleurs il m'est si doux de vous entretenir, vous, mes enfants, que j'aime et qui le savez bien. Ecoutez donc la voix d'un ami ; votre cœur, j'en suis sûr, comprendra mon enseignement, il saura le mettre à profit.

Il y a environ deux siècles, un homme, d'antique et noble race, renonçant aux dignités du sanctuaire comme il avait déjà renoncé aux positions brillantes que le monde aurait pu lui offrir ; il se dévouait de ses biens, il se faisait pauvre, il se condamnait à d'obscurs et bien rudes labeurs. Pourquoi ? Un puissant désir avait saisi son âme ; il avait compris les besoins des enfants du peuple, il s'était dévoué pour cette intéressante jeunesse.

Les privations ne lui manquèrent pas, il souffrait les rigueurs de la faim, souvent son dentition fut extrême, la calomnie le poursuivait, il éprouva de cruels délaissements, les obstacles semblaient naître sous ses pas, combien de fois il vit son œuvre à deux doigts de sa ruine : lorsqu'il mourut il était sous le

ea une heureuse influence sur ses dispositions. Il était à l'âge où l'on rêve les exploits chevaleresques. Une minute s'écoula au milieu d'un profond silence. Les dames même avaient cessé de causer.

Soudain un coup de sifflet retentit à l'angle du palais près de la digue de l'arsenal ; un instant après, on entendit le sifflement d'une pierre qui fendit l'air et vint frapper la lampe de cristal. La lumière s'éteignit et les débris du globe s'éparpillèrent sur l'escalier.

Les dames de la voiture poussèrent un cri d'effroi.

« Partons ! s'écria l'une. »

— Encore un instant. Voyez !

Ces mots donnèrent à l'attention du jeune officier une nouvelle direction, et il aperçut alors un homme soigneusement enveloppé de son manteau, qui venait du côté où était parti le coup de sifflet.

Il marchait d'un pas ferme et tranquille, comme quelqu'un qui ne redoute ni ne soupçonne le moindre danger.

« C'est sans doute la personne que j'attends » se dit Wiljams, et il ne se trompait pas. Arrivé à la petite porte, l'inconnu murmura un nom à voix basse, en portant la main à son chapeau. Reconnaisant le signal convenu, l'officier anglais l'introduisit sans mot dire.

« Les femmes ! les femmes ! » murmura-t-il d'un ton de reproche et d'ironie amère qui révélait une douleur profonde et une cruelle jalousie.

Il pensait à la dame qui venait d'entrer.

Un nouveau coup de sifflet frappa son oreille ; cette fois il se faisait entendre du côté opposé.

« C'est lui ! murmura-t-on dans la voiture. »

— L'avez-vous reconnu ?

— Parfaitement bien, à la faveur de la lumière du c. rridor.

— On a fermé la porte. Attendons-nous : son retour ?

coup de la persécution. Mais son courage ne faiblit jamais, jamais sa confiance ne défailit, il poursuivit constamment son œuvre ; et le grain de sénévé germa, poussa, grandit au milieu des tempêtes et des orages, et nous le voyons, aujourd'hui, arbre immense et magnifique, abriter d'innombrables multitudes sous ses ombrages salutaires et les nourrir de ses fruits de vie.

Qu'était donc cet homme qui depuis tant d'années revêt sans cesse dans tant d'hommes héritiers de son esprit et jaloux de marcher sur ses traces ; dans ces maîtres, dont l'infatigable dévouement et le talent si heureux ont préparé ces succès que nous allons, tout-à-l'heure couronner avec tant de bonheur ?

Qu'était cet homme ?... Était-ce un savant, un philosophe, un politique ?... Ah ! ne craignons pas de le dire en ces jours où l'on croit pouvoir tout faire avec les calculs de la science, avec les forces de la raison, avec la puissance des gouvernements, ne craignons pas de le dire, cet homme qui a tant fait pour vous, mes enfants, et pour la société tout entière, cet homme n'était ni un savant, ni un philosophe, ni un politique ; et que cela ne vous étonne pas. Voulez-vous connaître ce que la science, la philosophie, la politique savent faire lorsqu'elles sont seules, lorsqu'elles n'ont pas Jésus-Christ avec elles ? Ecoutez :

L'antiquité a possédé des hommes d'un incontestable génie, d'un savoir immense, elle a vu fleurir des empires organisés de la manière la plus savante et avec une puissance qui nous étonne encore aujourd'hui. Nos savants les plus fiers s'inclinent au nom des Aristote et des Platon, et tous admirent la sagesse des lois de Sparte, la civilisation polie d'Athènes, la haute politique, la force invincible de Rome.

Eh bien, ces hommes et ces gouvernements, que surent-ils faire pour l'enfance, que faisaient-ils de l'immense multitude, que faisaient-ils du peuple ?

Que firent-ils pour l'enfance ? Et Sparte la sévère, et Athènes la polie, et la sage Rome, exposaient les enfants, les livraient à la mort selon le caprice et les fantaisies de parents trop souvent sourds à la voix de la nature elle-même, et les grands savants, et les illustres philosophes et les habiles politiques de ces temps approuvaient ces barbares coutumes et les prescrivaient dans leurs lois ; et, tel était l'excès du mal, qu'un des premiers apologistes du christianisme a pu adresser cette terrible apostrophe aux Romains de son temps, à ce peuple dont la civilisation est un objet d'envie pour bien des ingrats ou des aveugles de nos jours :

« Hommes altérés de sang, disait Tertullien, tous les jours vous exposez dans les rues, pour être dévorés par les chiens, des milliers d'enfants, vous vous débarrassez des uns en les noyant, des autres en les laissant mourir de froid et de faim. Ce serait, pour ces tendres victimes, une mort trop douce que celle du glaive. » Je vous ferais frémir, si je vous donnais les détails que nous fournissent les payens eux-mêmes.

Et le peuple, qu'en faisaient-ils ? Vous pensez peut-être que dans ces républiques fameuses régnait une douce liberté, une parfaite égalité ? Non, non. Ah ! ne cherchez pas ces choses là où ne règne pas Jésus-Christ ; là où l'influence de ce nom béni ne se fait pas sentir, on a toujours trouvé, on trouve, on trouvera toujours l'oppression de l'homme par l'homme. Une expérience de 6,000 ans est là pour le montrer.

Aussi, que se passait-il dans ces villes, dans ces Etats, dont le nom, pour un grand nombre, veut dire liberté, bonheur du peuple ? Partout régnait l'esclavage : Sparte avait des peuples d'esclaves, Athènes comptait vingt mille citoyens et quatre cent mille esclaves, les esclaves formaient les quatre cinquièmes de la population de l'empire romain, et ces esclaves étaient un objet de trafic, une chose livrée au caprice du maître, qui, selon son bon plaisir, les torturait, les mutilait, les livrait à la mort. A Rome on comptait, par milliers, des esclaves, dont l'unique soin était d'apprendre à s'enfretuer et à mourir avec bonne grâce pour distraire ces graves sénateurs ; ces fières patriennes. Les esclaves ! ils n'étaient pas des personnes, c'étaient des choses, res ; ils n'étaient pas seulement vils, ils n'étaient rien, non tam viles, quam nulli. Pour Aristote, ce philosophe qui a tracé, avec un jugement si sûr, les règles du raisonnement, et qui semble le législateur de la raison elle-même, l'esclave est la propriété animée du maître et son instrument de travail. Était-il autre chose pour le sage Caton, lui qui voulait que les vieux esclaves fussent jetés dans l'île du Tibre avec la vieille ferraille et les autres objets de rebut.

Et les hommes libres eux-mêmes quelle était leur situation ? Pour Platon l'infirme était un inutile fardeau, l'indigent un être nuisible. Dans cette Rome

— Oh ! non ; allons-nous en. Je crois avoir imaginé un meilleur plan.

— Pourquoi qu'il ne nous échappe pas !

— Vous allez en juger. »

L'équipage se remit en mouvement et ne tarda pas à disparaître. Wiljams le suivait des yeux avec intérêt et ne remarquait pas que plusieurs personnes s'approchaient à pas furtifs, lorsque tout à coup il sentit une main rude se poser sur son épaule, par derrière.

Il était sur la dernière marche de l'escalier. Il se retourna vivement et s'élança d'un bond quelques marches plus haut. Ce mouvement fut si brusque, si subit que l'agresseur fut forcé de lâcher prise.

Aussitôt Wiljams tira son épée.

« Corragio ! animo ! (courage ! courage !) s'écria l'un des assaillants

— Courage ! » répétèrent quelques autres.

Le premier agresseur étendit de nouveau le bras pour saisir au collet le jeune officier. Mais Wiljams s'aperçut à temps de cette intention, et lui asséna du plat de son épée, un tel coup sur la main qu'elle retomba comme paralysée.

« Diavolo ! » murmura l'inconnu.

« Saisissez-le ! s'écria celui qui avait donné le signal de l'attaque. Vite, mes amis ! Maintenant ou jamais ! »

Wiljams se retira sur la marche la plus élevée, et s'enfonça dans le coin de la porte, de manière à couvrir à la fois ses derrières et ses flancs.

« Arrière ! dit-il d'un ton impérieux. »

— En avant ! répondit-on.

— Je tue le premier qui approche.

— Corpo di Bacco ! grommelait-on entre les dents.

— Blessez-le, mais ne le tuez pas... »

— Arrière !

La suite au prochain numéro.

dont on comptait les habitants par millions, Cicéron affirme qu'il n'y avait pas deux mille personnes qui eussent quelque chose en propriété — *non esse in civitate duo milia hominum qui rem haberent*. Et pourtant les arts étaient cultivés et brillants, les sciences florissantes, les commodités de la vie sans limites, les armées aguerries et nombreuses, le Sénat habile et sage, l'état fort et puissant : mais ces choses manquaient du souffle de vie !

Ah ! ce souffle de vie qui fait vivre une société d'une vie vraiment commune, vraiment pour tous, ce souffle de vie il le possédait, cet homme dont je vous parlais tout-à-l'heure. Redisons-le bien haut, le vénérable De la Salle ne fut ni un savant, ni un philosophe, ni un politique selon le monde, mais il fut, ce qui est bien plus utile, bien plus puissant pour le véritable bonheur de l'homme, il fut un saint. Il fut illuminé, inspiré non pas par cette philosophie qui disserte et n'agit pas, mais par cette foi qui élève l'homme à des hauteurs que ne pourrait jamais atteindre la raison (et le pousse à des œuvres qu'elle n'oserait pas seulement concevoir. C'est là ce qui vous explique son dévouement et la générosité et la puissante efficacité de ce dévouement.

Cette foi lui montrait ces enfants pauvres et délaissés, gardés et protégés par des princes de la cour céleste ; aimés et caressés par son divin Sauveur, faits enfants de Dieu, héritiers de son royaume. Que dis-je ? Dans ces enfants cette foi lui montrait Jésus-Christ, c'est-à-dire plus que l'homme, c'est-à-dire Dieu et l'homme tout ensemble et parce qu'il est juste et raisonnable de se sacrifier pour Dieu, de s'immoler, de se donner pour ce qui est plus grand, plus parfait que soi, il allait ardent au sacrifice, il marchait joyeux à l'immolation. Ah ! Ah ! le monde le regardait, le moquait, il savait bien pourtant ce qu'il faisait, le saint, l'homme de la foi. Il se sacrifiait, il s'immolait, il se dévouait, mais il se sacrifiait, il s'immolait, il se donnait pour Dieu, il donnait l'homme, et Dieu se donnait en retour. Sublime échange dans lequel l'infini se donne, se livre pour prix du fini...

Non, non, mes enfants, ne vous y trompez pas, tous les grands et solides bienfaits dont l'homme jouit dans nos sociétés modernes ce n'est pas à la philosophie, ce n'est pas à la science, ce n'est pas à la politique qu'il les doit ; il les doit à la foi de Jésus-Christ, à cette foi qui fait l'homme si grand, qui le montre si cher à Dieu, et dès lors digne de tant d'amour de la part de tout ami de Dieu !

C'est elle, c'est elle seule qui a fait la pauvreté une chose sainte, la douleur une chose sacrée, c'est elle, elle seule qui a su environner de respect et d'amour ce qui était faible et petit. Jésus accueille, il est vrai, les foibles à son berceau, il respecte les pouvoirs établis, mais il choisit ses apôtres parmi les pauvres, il caresse, il bénit les petits enfants, il passe guérissant les malades, consolant les affligés, instruisant les ignorants. Le soin des pauvres est une des grandes charges de l'Église naissante, le sang des chrétiens coule à flots dans les amphithéâtres et leurs aumônes ne laissent pas une misère sans soulagement, le bruit des supplices ne fait pas oublier le soin que réclame l'enfance, nous les avons vus, au fond des catacombes, dans ces sombres réduits où le plébéien et le patricien, le libre et l'esclave se rencontrèrent pour la première fois dans un baiser fraternel, dans une égalité qui, sans rien briser, relève le petit et sait faire incliner le grand, nous les avons vus ces écoles où l'enfance chrétienne allait recevoir les enseignements qui, seuls, devaient rendre le monde capable de liberté.

La philosophie est à peine vaincue, les Césars sont à peine soumis, les bûchers allumés pendant trois siècles fument encore et l'Église, cette véritable mère du peuple, couvre le sol de ses fondations charitables, et partout avec l'amour de Dieu se propage et se répand l'amour de l'homme, et partout à côté, à l'ombre des basiliques que la piété consacre au culte du Père du ciel, s'élèvent les asiles que la charité prépare pour ses enfants de la terre, ces frères dans la famille de Dieu, ce sont des maisons pour l'orphelin, des refuges pour la vieillesse, des écoles pour l'enfance, des hospices pour la maladie, la langue ne peut suffire à nommer ces pieux établissements et il faut créer des mots nouveaux pour des choses si nouvelles.

C'est encore la foi de Jésus-Christ qui a inspiré la fondation de ces ordres religieux qui conservent les sciences et les lettres et les communiquent aux pauvres et aux riches, aux nobles et aux plébéiens ; et mettent les plus petits en mesure de parvenir aux plus hautes dignités et de devenir les égaux des princes et des rois.

Et malgré les malheurs des temps et les ruines amoncelées par les révolutions, cette foi toujours féconde multiplie partout ses œuvres, partout répand ses bienfaits.

N'est-ce pas elle qui fait la Carmélite et ces ordres nombreux dont la pénitence et la prière sont la plus sûre défense des peuples ? N'est-ce pas elle qui inspire et soutient le Frère de la doctrine chrétienne, la fille de la Charité, la petite sœur des pauvres et toutes ces innombrables légions dans lesquelles se confondent et se mêlent toutes les classes et tous les rangs pour travailler avec un égal dévouement à soulager toutes les misères, à consoler toutes les douleurs, à pourvoir à tous les besoins.

Et cependant c'est cette foi qui pourvoit à tous les besoins des peuples, cette foi qui ne laisse pas une misère sans soulagement, une douleur sans consolation, c'est cette foi qui une presse impie et libertine s'applique à renverser et à détruire. Jésus-Christ en qui et par qui seul l'homme a retrouvé son prix et sa valeur, est insulté, outragé. On fait de son évangile une fable, de sa vie un roman. Les ingrats, ils ne sont que par ses bienfaits, c'est à lui qu'ils doivent le peu de vérité que leur esprit mal fait conserve encore, ils furent peut-être nourris des aumônes de l'Église, élevés par ses soins, et les malheureux ! il viennent nous dire que Jésus-Christ n'est pas le fils adorable de Dieu.

Non, mes enfants, non, vous ne vous laisserez pas effrayer par l'audace de ces ignorances, vous ne vous laisserez pas séduire par les mensonges de ces mauvaises fois, vous ne vous laisserez pas déconcerter par l'appareil de cette fausse science. Ces blasphèmes vous inspireront le dégoût et l'horreur, vous mépriserez ces ingratitude et vous trouverez dans votre cœur indigné une réponse qui renversera tous ces artifices de malice et d'erreur.

Non, non, vous direz ce cœur que la piété conserva droit et pur, non, celui qui a réhabilité l'homme et relevé sa dignité, celui qui a brisé l'esclavage, celui qui a mis les plus hautes vérités à la portée

de l'enfance elle-même, celui qui a su rendre la souffrance aimable, les privations désirables, la pauvreté grande et sacrée, celui qui a su environner de respect, de consolation et d'amour, tout ce qui est petit, tout ce qui est faible, tout ce qui souffre, celui qui depuis dix-huit siècles inspire et soutient de si grands, de si généreux dévouements, celui qui a fait la fille de la charité et le frère de l'école chrétienne, non, non, celui-là n'est pas un vil menteur, un misérable imposteur. Non, non, rien ne se fait de rien. Eh ! qu'on, ce que les grands génies n'avaient pu concevoir, ce que ne réalisèrent jamais les empires les plus forts, un homme de rien, un homme sans science et sans lettres, sans crédit et sans fortune, un homme mort enfin sur un gibet, le conçoit et l'exécute, et depuis dix-huit siècles tout ce qu'il y a eu de plus grand par le génie, de plus grand par le cœur, a soumis son intelligence à cette foi, son cœur à cette loi d'amour : et ce Jésus ne serait qu'un homme, que dis-je, un misérable imposteur, non, mille fois non.

« Je connais les hommes, disait le grand Empereur, dont les peuples ont semblé oublier les désastres et les chutes pour ne songer qu'à la puissance de son génie et à la grandeur de sa gloire. Je connais des hommes, disait Napoléon, et je vous dis que Jésus n'est pas un homme. »

« Vous ne voyez pas que Jésus est Dieu ? disait-il encore à l'un des ses vieux compagnons d'armes, eh ! bien ! j'ai eu tort de vous faire général. »

Vous le voyez, vous le croyez, vous, mes enfants, vous le croirez toujours, cette foi sera votre bien le plus précieux, votre plus beau titre de gloire : vous vous montrerez ainsi les dignes héritiers de vos pères, les dignes enfants de cette noble cité toujours si fidèle à Jésus-Christ et à son Église.

La cour de cassation vient de décider que les tribunaux ont un pouvoir discrétionnaire pour admettre ou refuser la délation du serment déféré par l'une des parties à l'autre. L'exercice de ce pouvoir est surtout légitime alors qu'ils déclarent que le serment déféré n'était pas décisive, et les déclarations du juge du fond sur ce point ne sauraient être critiquées devant la cour de cassation.

Bien que, en principe, les livres de commerce fassent foi entre les commerçants, néanmoins les tribunaux peuvent faire résulter de simples présomptions, la preuve que les conventions constatées par ces livres ont été modifiées.

Concert d'Adieux.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Ferdinand-Bernard, fort ténor de grand opéra, donne demain au soir, un Concert, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Le talent de M. Bernard parfaitement apprécié parmi nous, lui promet un auditoire nombreux et choisi.

Voici le programme de cette soirée musicale :

- PREMIÈRE PARTIE.
1. O ma charmante ! (Sérénade), Victor Hugo (C. de Vos).
 2. La Nuit du Bûcheron, (Scène fantastique) (E. Boulanger), chantées par J.-F. Bernard.
 3. La Vallée d'Enfer, (Lattès), chantée par M. Saint-Charles.
 4. Grand duo de Guillaume Tell, (opéra de Rossini), (O Mathilde, idole de mon âme) chanté par M. Saint-Charles et J.-F. Bernard.
 5. Sous l'Amandier (mélodie), E. Tissot, (C. de Vos), chantée par J.-F. Bernard.
 6. Les Adieux du Martyr, (A. Guillot), chanté par M. Saint-Charles.

- DEUXIÈME PARTIE.
1. Grand duo de la Reine de Chypre (opéra de Halévy), chanté par M. Saint-Charles et J.-F. Bernard.
 2. Ah ! quel plaisir d'être soldat, (Boieldieu), chanté par J.-F. Bernard.
 3. Voici l'hiver, (M. Edouard Flouvier), chanté par M. Saint-Charles.
 4. Grand air de Joseph, (Mehul), chanté par J.-F. Bernard.
 5. Grand duo de la Muette, (Amour sacré de la patrie), (Auber), chanté par M. Saint-Charles et J.-F. Bernard.
 6. Brunette, redemandée, (mélodie de J.-B. Boullard), chantée par J.-F. Bernard.

Le Piano sera tenu par M^{lle} Fenouillet, élève de Prudent.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. CASSAGNEAU, conseiller à la Cour Impériale d'Agen.

Audience du 22.

Affaire Sembel, Vidal et Jeuffreau. — Attentat à la pudeur.

Sembel (Joseph), âgé de 18 ans; Vidal (Antoine-Urbain), âgé de 15 ans; et Jeuffreau (Antoine), âgé de 14 ans, viennent répondre devant la justice du crime d'attentat à la pudeur, commis dans la matinée du 17 juillet dernier, sur la personne de Jeanne Villefaunès, âgée de 25 ans. L'affaire a été jugée à huis-clos.

Sembel, reconnu coupable par le jury, qui a admis des circonstances atténuantes, a été condamné à un an d'emprisonnement.

Vidal et Jeuffreau ont été acquittés.

Ministère public : M. Destanne de Bernis.

Défenseurs : M^{es} Dufour et Duc.

Cette affaire a clôturé la session.

FÊTE VOTIVE DE LUZECH

Mardi 8 et Mercredi 9 septembre 1863.

La fête votive surpassera cette année celle des années précédentes. Rien ne sera négligé pour l'embellir.

PROGRAMME DE LA FÊTE.

Grand bal dans la vaste salle de la Mairie. — Cette

salle sera splendidement décorée, et brillamment illuminée.

L'orchestre est choisi parmi les meilleurs musiciens de Cahors.

Char allégorique, Mât de cocagne, Jeux nautiques, Course aux canards, Course au tonneau.

Le soir, la place sera illuminée avec soin ; les portraits sur toile des deux derniers défenseurs de l'indépendance gauloise, Lucétius et Drappés, seront placés des deux côtés de l'Aigle sur la façade de l'hôtel de la Mairie.

Le feu d'artifice, comme les illuminations, sont confiés aux soins de MM. Cazes, père et fils.

Pour terminer la fête, grand bal le 14 septembre 1863.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 23 août 1863.

6 Versements dont 2 nouveaux... 770^f
3 Remboursements dont 1 pour solde... 503 60

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^f 15^c ; 2^e catégorie, 1^f 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^f 30^c ; 2^e catégorie, 1^f 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^f 25^c ; 2^e catégorie 1^f 15^c.
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Albi. — L'identité de l'individu dont le corps fut trouvé dans un fossé de Lascamps, dans la nuit du 19 au 20 juillet, a été constatée. — Il se nomme Jean Lacourt, marchand de cochons, du faubourg St.-Cyprien, à Toulouse.

Sa femme et son fils, venus de Toulouse à Albi, ont parfaitement reconnu son portrait photographié. (Journal du Tarn.)

Assemblée générale de Catholiques

A MALINES.

La 5^e session du Congrès a terminé ses travaux jeudi matin, dit l'Indépendance.

Elle a décidé qu'il serait rédigé par le comité permanent, et avec le concours des évêques, une statistique aussi complète que possible de la communion catholique dans les divers pays, embrassant notamment la population, le clergé, les ordres religieux, les institutions charitables, les œuvres et les institutions d'éducation et d'instruction, les missions, l'état physique, intellectuel, moral et religieux des populations catholiques, etc.

M. Dupetiaux avait été chargé de présenter à l'assemblée générale le rapport relatif à cette question.

L'Assemblée s'est séparée en faisant entendre ce double cri : « Vive Pie IX le Père de l'Église ! Vive Léopold 1^{er} le Père de la patrie ! »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

A Rome, le 15 août, dans l'église de Saint-Louis des Français, a eu lieu la cérémonie religieuse pour la fête nationale de l'Empereur Napoléon. Après la messe pontificale, on a chanté le *Te Deum*, auquel ont assisté tous les membres de l'ambassade française, le général comte de Montebello avec les officiers de l'armée d'occupation et un grand nombre de nationaux et de Romains.

Un bataillon de ligne, avec la musique, était sous les armes devant l'église.

Le soir tous les établissements français étaient illuminés, et deux musiques de l'armée ont joué jusqu'à une heure avancée sur la place Colonna, en face du cercle des officiers. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

Le Saint-Père s'est rendu avec les cardinaux à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, pour y assister à la fête de l'Assomption. Il a été acclamé par la population.

Un attentat horrible a eu lieu avant-hier. On a voulu brûler le palais de Caprarola, un des monuments les plus magnifiques de l'Italie, tant pour son architecture que pour les peintures dont il est orné.

Ce palais, bâti par les cardinaux Farnesi, est actuellement une propriété particulière du roi de Naples. Le feu a été mis aux fascines occupant une partie du rez-de-chaussée, dont une centaine au moins ont été consumées, mais le palais n'a eu aucun dommage.

C'est à tort que l'on a accredité la nouvelle de la retraite du cardinal Antonelli, bien que S. E. soit toujours dans un état de mécontentement. Rome est une ville de loisirs et c'est pour cela qu'elle se livre à tant de commérages.

Le mois prochain aura lieu le consistoire secret et public ; le premier pour préconiser des évêques, et l'autre pour donner le chapeau aux cardinaux de Luca, nonce à Vienne, et au patriarche de Venise.

GRÈCE.

Les journaux d'Athènes, du 14, publient la lettre suivante du roi Georges à l'Assemblée nationale :

« Je remercie l'Assemblée nationale du nouveau témoignage de confiance qu'elle a voulu me donner en me déclarant majeur six mois avant l'âge fixé par la loi.

» Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me montrer digne de ce témoignage de sa confiance.

» Mon désir le plus ardent est de me trouver bientôt parmi vous ; et aussitôt que la question des îles Ionienes aura reçu une solution satisfaisante, je m'embarquerai pour la Grèce.

» En attendant, je recommande ma nouvelle patrie au patriotisme de l'Assemblée nationale.

» Copenhague, 18/30 juillet 1863.

» GEORGET. »

La Grèce ajoute :

« Le bruit qui avait couru, il y a quelques jours, sur la disposition du roi Georges à embrasser la religion grecque semble prendre plus de consistance. Quelques-uns de nos journalistes remercient déjà le Très-Haut d'avoir inspiré cette bonne idée à notre jeune souverain. Nous croyons que c'est trop se hâter. »

POLOGNE

Le Journal de Posen du 18 publie les nouvelles suivantes :

De nouveaux corps d'insurgés s'organisent dans tout le royaume de Pologne. Il y a 3,000 cavaliers bien armés en Cujavie et une force considérable campe dans le palatinat de Plock. Le gouvernement national se prépare pour la campagne d'hiver ; il achète une grande quantité de fourrures et de forts vêtements.

Le 14, les autorités moscovites ont fait une véritable razzia dans les rues de Varsovie. Pendant plusieurs jours la police s'est emparée de toutes les personnes qui lui tombaient sous la main dans les rues principales. On faisait, sans aucun motif, descendre les voyageurs de voitures et d'omnibus, et on conduisait tout le monde au poste.

Un nombre considérable de personnes arrêtées ainsi ont déjà été remises en liberté. On ne savait plus où les loger. Les autorités moscovites redoublent de violence ; elles veulent à tout prix découvrir le siège du gouvernement national.

Plusieurs journaux allemands, entre autres la Gazette de Magdebourg, annoncent qu'une jeune polonaise de vingt ans, M^{lle} Slaniaoff, vient de mourir aux eaux de Dübbehn, des suites de l'application de la peine du knout, à laquelle Mourawieff l'avait condamnée pour avoir porté des vêtements de deuil. Tous les polonais et les allemands présents à Dübbehn ont assisté à ses funérailles.

Un corps de 10,000 hommes a été envoyé à Varsovie dans le palatinat de Lublin, dans le but d'y étouffer l'insurrection. — Deux exécutions capitales ont eu lieu à Varsovie. Marszewski et Dabrowski ont été pendus sur les glaces de la citadelle.

ÉTATS-UNIS.

D'après le *New-York-Herald*, M. Cassius Clay aurait signé avec la Russie un traité stipulant que, en cas de guerre européenne, l'Amérique déclarerait la guerre à la France et à l'Angleterre.

MEXIQUE.

Le pouvoir suprême provisoire du Mexique a adressé à ses agents diplomatiques le décret suivant : Aux habitants du Mexique.

Considérant que le libérateur du Mexique, don Agustín de Iturbide, institua l'ordre de la chevalerie sous la protection de notre auguste patronne Sainte-Marie-de-Guadalupe, pour récompenser le patriotisme et les services distingués de ceux qui la porteraient.

Et l'ordre précité a dû et doit être assuré tant pour le noble objet de son institution que par le respect dû au souverain pontife Pie IX, qui daigna l'approuver et aux princes étrangers et autres personnes d'élite à qui il fut accordé.

Article unique. — On déclare sans effet ni valeur le décret du 12 octobre 1855 qui abolit l'ordre de Guadalupe, et le décret du 11 novembre 1853 qui l'avait rétabli et remis en pleine vigueur.

Donné au palais national du pouvoir exécutif de Mexico, le 30 juin 1863.

Juan-N. Almonte, José-Mariano Salas,

Juan-D. Osmachea.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

25 août.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et la Belgique pour l'établissement d'un chemin de fer direct de Lille à Tournay. Cette ligne aura l'avantage d'imprimer une nouvelle impulsion aux relations des deux pays en créant de nouvelles facilités au transit international.

— On écrit du camp de Châlons, 19 août au *Moniteur* :

« Hier, dans la journée, l'Empereur a parcouru le camp dans toute son étendue ; il a visité ensuite dans le plus grand détail les établissements militaires de la manutention et les infirmeries régimentaires.

« Sa Majesté n'a eu que des éloges à adresser. Elle a constaté l'excellent état sanitaire que les grandes chaleurs n'ont pas troublé un seul instant.

« Ce matin l'Empereur a assisté aux expériences de tir de l'artillerie du camp. A une heure de l'après-midi, Sa Majesté s'est rendue

à Châlons, pour visiter le grand établissement de M. Jackson et juger par elle-même des perfectionnements merveilleux introduits sous sa direction dans la fécondation artificielle des céréales et des arbres fruitiers par M. Daniel Hoobrenk, cultures qui sont appelées à devenir la source de grandes richesses pour la France.

« L'Empereur, satisfait des résultats qui ont été mis sous ses yeux, a daigné conférer la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Jackson pour les services qu'il a rendus à l'industrie et au commerce, et à M. Daniel Hoobrenk pour les procédés si riches d'avenir dont il vient de doter le pays.

— « LL. EExc. le maréchal comte Randon, ministre de la guerre, le maréchal duc de Magenta, ainsi que le général Hamilton, de l'armée anglaise, sont également les hôtes de l'Empereur jusqu'au départ de Sa Majesté.

« La santé de l'Empereur est excellente. »
— La fête de l'Empereur a été célébrée avec beaucoup d'éclat au Pirée.

— Les évêques de Montpellier et d'Abyssinie sont toujours à Paris, ainsi que de nombreux dignitaires de l'Eglise.

— Le soleil quittant ce soir à 4 heures 40m. le signe du Lion pour entrer dans celui de la Vierge, la Canicule va finir. Il était grand temps; la population parisienne allait étouffer et la Seine manquer d'eau. Une île de plus d'un hectare s'était formée devant Bercy et commençait à se couvrir d'herbes marines.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On remarque généralement que les voyages en chemin de fer sont beaucoup plus fatigants dans une égale durée de temps que les voyages en voiture. Voici les raisons qu'en donnent les hommes de l'art. L'ébranlement des wagons, disent-ils, se fait sentir tout à la fois dans le dos, dans les reins, dans la poitrine et dans la tête, en sorte qu'il n'y a pas un membre ou une partie faible ou malade du corps humain qui n'ait à souffrir du tremblement saccadé des wagons. Le bruit que fait le convoi affecte aussi la tête, et ajoute singulièrement au malaise et à la fatigue des personnes qui ont l'onie et la membrane du cerveau délicats.

Les personnes d'une faible complexion, quand elles font un trop long voyage, commencent par ressentir une douleur, et une irritation générales, qui dégèrent en affaiblissement et en prostration, et finissent par une réaction fébrile de plusieurs jours.

Pendant que les journaux donnent de nombreux détails sur les types des officiers mexicains internés dans les départements de l'Ouest, un prisonnier bien autrement curieux et digne d'intérêt arrive en France, dit le *Messenger du Midi*, par le transport à vapeur Rhône.

C'est une jeune Indienne de vingt-trois ans qui était lieutenant-colonel du régiment de Zacatecas, et qui a, dans l'espace de sept ans, enlevé tous ses grades à la pointe de l'épée.

Partie avec son mari, qui avait été appelé sous les drapeaux, elle suivit l'armée, et, se trouvant au feu, elle se battit de manière à se faire distinguer et à obtenir les épaulettes de sous-lieutenant.

La mort de son mari, tué à l'ennemi, lui donna l'occasion de le venger et d'enlever un nouveau grade, et notre échec de Guadalupe, le 5 mai 1862, lui valut le commandement en second d'un régiment à la tête duquel elle s'est illustrée dans la défense de Puebla.

Maniant l'épée comme Saint-Georges, elle avait su, non-seulement se faire respecter, mais se faire craindre, et ses soldats la considéraient comme un être surnaturel.

Forcée de se rendre à discrétion à la prise de Puebla, cette jeune femme a été conduite à la Verra-Cruz, où elle a été consignée, jusqu'au jour de son départ, sur le Rhône, qui la porta à Brest.

L'ordre d'embarquement porte son grade, lui donnant droit à la table des officiers supérieur.

On la dit d'une physionomie agréable et ayant seulement les allures un peu trop viriles.

Pour extrait : A. LAYTOU.

LES PÈRES DE FAMILLE sont informés que l'INSTITUT COMPLÉMENTAIRE DES ÉTUDES CLASSIQUES dirigé par M. L. ASSIOT, à TOULOUSE, ouvrira le premier septembre des cours spéciaux destinés aux candidats aux BACCALAURÉATS ÈS-LETTRES et ÈS-SCIENCES pour la session de novembre. — L'institution reçoit des internes et des externes; toutefois nous ne saurions trop recommander aux parents de préférer au régime si dangereux de la chambre garnie celui de l'internat qui, combiné autant que possible avec l'intervention d'un correspondant sérieux, préserve les jeunes gens des tentations journalières de la grande ville. (Envoi franco de prospectus.)

LA PRÉVOYANCE

Société civile d'assurances mutuelles, contre les chances du tirage au sort, établie suivant actes devant M^{es} Labie et son collègue, notaires à Cahors, sous la date des 8 mars et 11 mai 1863.

Classe de 1863.

Cette institution a pour objet l'association des pères de famille qui adhèrent aux statuts de la Société, en vue de l'exonération de leurs enfants faisant partie de la classe 1863, contre les chances du tirage au sort, par la mise, en commun, de sommes de 500 fr. au moins et de 1,000 fr. au plus.

Ces mises pourront être, suivant le désir des souscripteurs, déposées, deux jours au moins avant le tirage au sort, chez une personne de leur choix où elles resteront en dépôt jusqu'au Conseil de révision.

Les sommes abandonnées par les bons numéros, les exemptés et les réformés après le tirage au sort, sont acquises jusqu'à concurrence du montant de leur exonération, aux assurés appelés à faire partie du contingent; le surplus, s'il y en a, est réparti entre tous les assurés bons numéros, les exemptés et les réformés après le tirage au sort (19 des statuts).

En cas d'exemption légale ou de décès de l'assuré avant le tirage au sort, et en cas d'accident qui rendrait ce dernier impropre au service militaire, les sommes versées pour son compte, sont immédiatement remboursées au souscripteur, ses héritiers ou ayant droit.

La Prévoyance assure depuis la naissance jusqu'au moment du tirage au sort, au moyen de mises annuelles qui varient suivant l'âge de ceux qu'on veut faire assurer.

Ces mises annuelles sont versées à la caisse d'épargne, au nom du souscripteur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser

au bureau de la Direction générale, place du Palais de Justice, à Cahors.

On demande des Directeurs cantonaux.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

24 août 1863.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :			
3 pour 100.....	67 60	»	» 05
4 1/2 pour 100.....	96 80	» 05	»
25 août.			
au comptant :			
3 pour 100.....	67 50	»	» 40
4 1/2 pour 100.....	96 85	» 05	»
26 août.			
au comptant :			
3 pour 100.....	67 40	»	» 40
4 1/2 pour 100.....	96 70	»	» 45

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 26 août 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	428	102	20 ^f 98	78 k. 240
Mais.....	39	10	12 ^f 68	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
- 22 août. Derouet (Georges-Manuel), rue Boulevards.
 - 23 — Quéniel (Marie), rue Fénelon.
 - 25 — Artigue (Louis), rue du Tapis-Vert.
- Mariages.
- 25 — Moulin (Pierre-Jules-Ernest), 1^{er} commis d'économat, et Lugol (Marie-Jeanne), sans prof., de Cahors.
- Décès.
- 23 — Petel (Jean), cultivateur, 68 ans, (hospice).
 - 23 — Clavel (Marianne), sans prof., 44 ans, à la Citadelle.
 - 24 — Delbreil (Anne), 13 mois, rue Coin-de-Lastie.
 - 24 — Constant (Elisabeth), 22 mois, rue Impériale.
 - 24 — Faget (Marie-Hélène-Augustine), 14 mois, rue St-Barthélemy.
 - 25 — Théron (Jeanne), sans prof., 66 ans, rue du Temple.
 - 26 — Cazes (Gabriel-Augustin), tonnelier, 54 ans, rue Coin-de-Lastie.
 - 26 — Enfant du sexe féminin né-mort des époux Tardieu et Tullet, rue du Château.
 - 26 — Bouyssou (Jean), employé temporaire des tabacs, 57 ans, Port-Bullier.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

DE LA 1^{re} QUINZAINE DE JUILLET.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	22 ^f 46	— 28 ^f 32
Méteil.....	19 16	— 25 93
Seigle.....	15 60	— 21 39
Orge.....	16 »	— 26 60
Sarrasin....	11 48	— 19 36
Mais.....	13 74	— 19 62
Avoine.....	7 60	— 17 04
Haricots....	» »	» »

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 34; 2^e qualité, 0^f 30; 3^e qualité, 0^f 28

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine de juillet.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	36	36	562 k.	0 ^f 65
Veaux.....	403	403	90 k.	0 ^f 76
Moutons.....	273	273	34 k.	0 ^f 56
Porcs.....	4	4	133 k.	4 ^f 18

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 40; Vache 0^f 90; Veau 1^{er} 25; Mouton, 1^{er} 20; Porc, 1^{er} 38.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lentillac-Lauzès.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe numéro 4, de Lentillac à la route départementale numéro 13.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Lentillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 4, de Lentillac à la route départementale, numéro 13, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie de Lentillac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 26 août au 3 septembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 3 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Lentillac, le 23 août mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : VALÉRY.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par-tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Le Prospectus du Parthénon de l'Histoire, orné de plusieurs magnifiques gravures, sera livré, gratis, à ceux de nos abonnés de la ville qui ne l'ont pas reçu. Nos abonnés du département sont priés de le faire prendre au bureau du Journal, ou bien, de joindre un timbre-poste de 10 centimes à leur demande.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

28^e ANNÉE **Institution Faget** 28^e ANNÉE

Rue du Lycée, n° 20, à Toulouse.

Le premier septembre, ouverture des cours préparatoires aux deux baccalauréats. — Le quinze octobre, ouverture des cours de fin d'année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE.

Baccalauréats : 77 candidats reçus dont 14 avec mention. **Saint-Cyr :** cinq candidats admissibles. — La reprise des cours pour cette école aura lieu le premier novembre.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écaillés pelliculeuses, qui tombent et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départ., et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE
à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8
Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.
Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Placement de Capitaux

En compte courant avec chèques.
INTÉRÊT ANNUEL :
3 % av. fac. de retirer les fonds à 10 jours de vue;
4 % à 1 mois de vue;
5 % à 3 mois de vue;
6 % à 6 mois de vue.

On ne reçoit pas de somme inférieure à 1,000 francs.

On envoie sur demande une notice détaillée des opérations de la maison.

Pacini et C^{ie}, banquiers, 27, rue de Grammont.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^t-JEAN, fils

Rue de la Liberté,
ANCIENNE MAISON LAPERGUE
A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

SALON DE CONSOMMATION

NOUVEAU SERVICE DE CAHORS à la Gare d'Assier

AVIS.

Le public est prévenu qu'un service régulier est établi entre la Gare d'Assier et Cahors. Les départs ont lieu comme suit :

De Cahors, à 10 heures 30 minutes du matin; arrivée à Assier, à 4 heures 30 minutes du soir, pour l'arrivée du train se dirigeant sur Gramat, Rocamadour et les Eaux de Miers, ainsi que pour le départ du train se dirigeant sur Rodez, Figeac, Aurillac et Cransac.

Départ d'Assier pour Cahors, à 8 heures 30 minutes du matin, après l'arrivée des trains venant de Miers et Gramat et de celui de Rodez, Cransac, Figeac et Aurillac

PRIX MODÉRÉS.

Bureaux, à Cahors, chez M. DUMEAU, chapelier, à côté du café Ferrand; à Assier, hôtel JUSTIN, près la Gare.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris; Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèze-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

AVIS

Le cabinet de MM. Dorigny et Alexandre est ouvert tous les jours de 9 heures à 5 heures, Boulevard Sud, Maison Villès, à Cahors.

Ces Messieurs rappellent à leurs clients, que toutes les opérations (dents artificielles, plombages, etc); sont garanties dix années; et que toute opération, non suivie d'un succès complet, est recommencée sans perception de nouveaux honoraires.